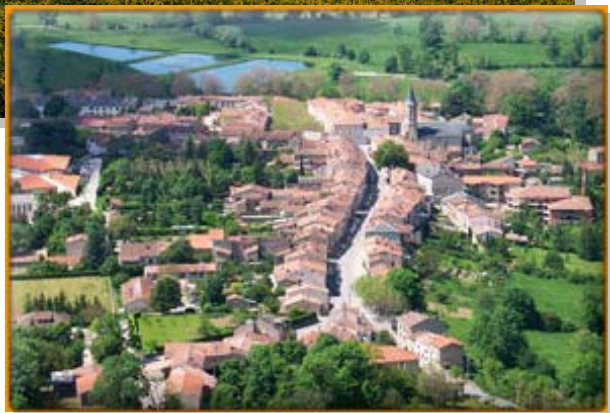


CHARTRE DU PAYS DE COCAGNE



Décembre 2003

SOMMAIRE

Préambule.....	9
CHAPITRE I - PRESENTATION DU TERRITOIRE	11
A. Identité du pays.....	12
B. Composition du pays	15
CHAPITRE II - DIAGNOSTIC TERRITORIAL	19
A. Etat des lieux (statistique et cartographique)	20
1. Une cohérence territoriale.....	21
1.1. UN TERRITOIRE CHARNIERE.....	21
1.2. UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF QUI COMPENSE LARGEMENT UN SOLDE NATUREL NEGATIF.....	24
1.3. LES MIGRATIONS DOMICILE TRAVAIL A GERER DE MANIERE GLOBALE.....	28
1.4. UNE POLITIQUE DE L'HABITAT A L'ECHELLE DU PAYS.....	29
1.5. UN RESEAU D'INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES IRRIGUANT BIEN LE TERRITOIRE	33
1.6. DES PAYSAGES COMPLEMENTAIRES UNIS PAR LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE.....	36
2. Une communauté d'intérêts économiques	38
2.1. UN TERRITOIRE ARCHIPEL	38
2.2. UNE ACTIVITE ECONOMIQUE BASEE SUR LA VALORISATION DE TOUS SES POTENTIELS CULTURELS.....	40
2.3. DES SERVICES AUX HABITANTS ASSEZ BIEN STRUCTURES.....	49
2.4. UNE ACTIVITE TOURISTIQUE A FORTE POTENTIALITE ET DES INITIATIVES IMPORTANTES.....	51

B. Le diagnostic partagé ou le territoire du point de vue des acteurs	58
1. La synthèse des informations	59
2. En conclusion.....	66
 CHAPITRE III - DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	69
A. Le pays souhaité.....	70
B. Les évolutions souhaitées.....	77
1. Premier ensemble d'évolutions souhaitées autour de l'orientation	78
2. Deuxième ensemble d'évolutions souhaitées autour de l'orientation	80
3. Troisième ensemble d'évolutions souhaitées autour de l'orientation	82
C. L'élaboration et la présentation de la stratégie de développement durable.....	84
1. Présentation détaillée de l'axe 1 : organiser notre espace de vie	87
1.1 : <i>ANTICIPER LES BESOINS DE SERVICES DES POPULATIONS.....</i>	87
1.2 : <i>MAITRISER ENSEMBLE L'AMENAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE.....</i>	89
1.3 : <i>PRESERVER ET VALORISER NOTRE PATRIMOINE</i>	91
1.4 : <i>ORGANISER UN ESPACE DE VIE SOLIDAIRE.....</i>	93
2. Présentation détaillée de l'axe 2 : renforcer notre économie	97
2.1 : <i>MIEUX GERER LES RESSOURCES HUMAINES</i>	98
2.2 : <i>RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LES ACTEURS ECONOMIQUES EXISTANTS.....</i>	100
2.3 : <i>RENFORCER LA VALEUR AJOUTEE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ARTISANAT</i>	102

3. Présentation détaillée de l'axe 3 :tisser des liens à partir de notre identité culturelle 105

3.1 : ECHANGER AVEC LES TERRITOIRES VOISINS.....

3.2 : CONSTRUIRE UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE.....

3.3 : FAVORISER LES ECHANGES ENTRE POPULATIONS

REMERCIEMENTS

Cette Charte de Territoire a été réalisée avec le concours financier des partenaires ci-dessous :

- L'Etat,
- Le Conseil Régional Midi-Pyrénées,
- Le Conseil Général du Tarn
- La Communauté de Communes Tarn-Agout
- La Communauté de Communes du S.E.S.C.A.L
- La Communauté de Communes du Pays d'Agout
- La Communauté de Communes du Pays de Cocagne
- La Communauté de Communes du Lautrecois
- La Communauté de Communes du Pays de Dourgne

Les membres de l'**Association de Préfiguration du PAYS DE COCAGNE** remercient l'ensemble des acteurs locaux, habitants, élus, représentants du monde associatif et professionnel, des administrations et des chambres consulaires, qui ont bien voulu participer aux différentes étapes de concertation qui ont rythmé cette vaste entreprise qu'est l'élaboration d'une Charte de Pays.




Sont également remerciés les techniciens, animateurs des structures intercommunales: Patricia BALLAND, Marie-Claire BEZAT-ISSAUTIER, Céline ESCRIBE de la Communauté de Communes Tarn-Agout, Sophie MARCOUL de la Communauté de Communes du Pays d'Agout, Eliette DALMON des Communautés de Communes de Dourgne et de Cocagne ainsi que des communes « isolées », Yves SALVAYRE de la Communauté de Communes du Lautrecois, et Pierrette MARTI de la Communauté de Communes du S.E.S.C.A.L qui ont organisé et animé les réunions de travail et séances publiques de restitution.

Les élus de l'Association de Préfiguration du Pays de Cocagne remercient également Catherine GOUPIL, Jean-Marie FUNEL et Marjorie KEBE de la SCET pour leur appui méthodologique dans l'organisation, le suivi de la démarche de concertation et la rédaction de la Charte, et Vincent CHASSAGNE (2is) formateur ADEFPAT, pour son accompagnement notamment dans le montage du Conseil de Développement.



PREAMBULE

Rappel du dispositif de la loi Voynet

C'est la loi du 25 juin 1999 et plus précisément les articles 2 et 25 qui donnent une définition précise du pays. Le **pays** apparaît comme un échelon de **mise en commun d'efforts**, de réflexions et de ressources destinés à mettre en œuvre, sur la base d'un territoire jugé pertinent, un **projet global de développement et d'aménagement**. Ainsi, le **pays** n'est pas un nouvel échelon administratif mais un **territoire de projet**. Ce territoire doit se caractériser par :

-  une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale,
-  un lieu d'actions collectives qui fédèrent des communes, des groupements de communes, des organisations socio-professionnelles, des entreprises, des associations autour d'un projet commun de développement,
-  un niveau privilégié de partenariats et de contractualisation.

La mise en place du périmètre du pays, s'opérait en deux phases principales :

-  la définition du périmètre d'étude,
-  le périmètre définitif du pays.

Le périmètre d'étude relève de l'initiative des communes, groupements de communes ayant compétence dans le domaine du développement économique et de l'aménagement de l'espace.

Ce présent dossier a pour objet **de proposer le projet de Charte du Pays de Cocagne**.

Chapitre I^o: Présentation du territoire

Chapitre I^o: Présentation du territoire

A. IDENTITE DU PAYS

LE PAYS DE COCAGNE regroupe **76 communes des départements du Tarn et de la Haute-Garonne**, en région Midi-Pyrénées.

Le projet de Pays est porté par l'Association de Préfiguration du Pays de Cocagne créée le 16 avril 2003 ; (c'était auparavant la Communauté de Communes Tarn-Agout qui avait été mandatée par les Communautés de Communes et les communes isolées concernées pour déposer le dossier de périmètre d'étude).







L'Association rassemble la totalité des communautés de communes et communes isolées situées dans le périmètre du Pays de Cocagne tel qu'il est proposé dans ce dossier de candidature de périmètre définitif.

Le périmètre d'étude a été arrêté par Monsieur le Préfet de Midi-Pyrénées, par arrêté du 30 janvier 2003, après avis favorable de la CRADT en date du 20 décembre 2002.

Il rassemblait 96 communes. Depuis, vingt communes appartenant aux communautés de communes de Sor et Agoût et Côteaux de Girou, ont fait savoir qu'elles ne souhaitent plus appartenir au Pays de Cocagne.

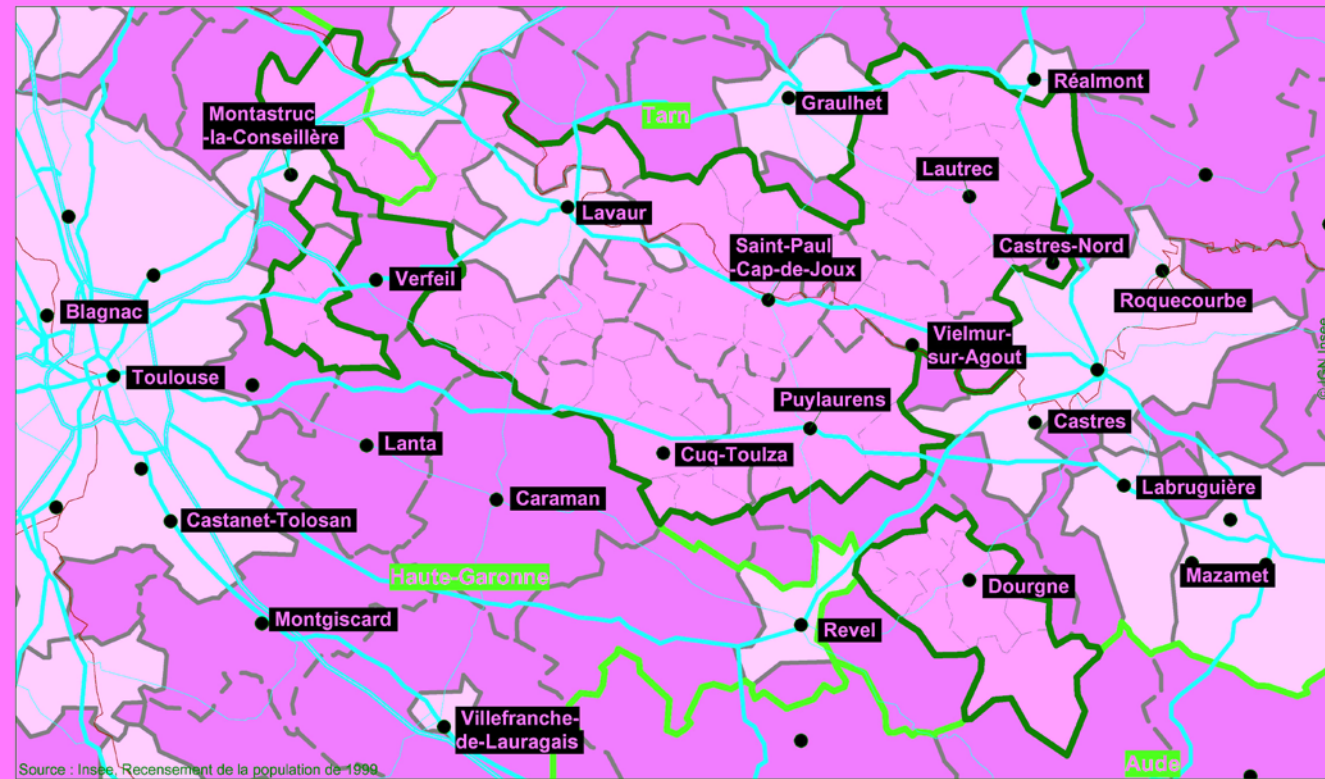
L'Association de Préfiguration du Pays de Cocagne est dirigée par un conseil d'administration de 20 membres.

Le bureau est constitué par :

-  Président : J. ESPARBIE, Président de la C.C. TARN AGOUT
-  1^{er} Vice-Président : L. GROS, Vice Président C.C. LAUTRECOIS
-  2^{ème} Vice-Président : R. CLARENC, Président C.C. PAYS D'AGOUT
-  3^{ème} Vice-Présidente : C.BONNET, Présidente C.C. PAYS DE DOURGNE
-  Secrétaire : A.LAPERROUZE, Présidente C.C. PAYS DE COCAGNE
-  Trésorier : G. RAYNIER, Président C.C. du S.E.S.C.A.L

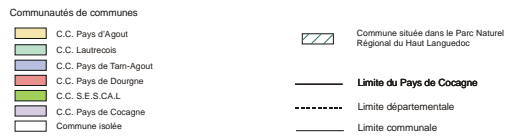
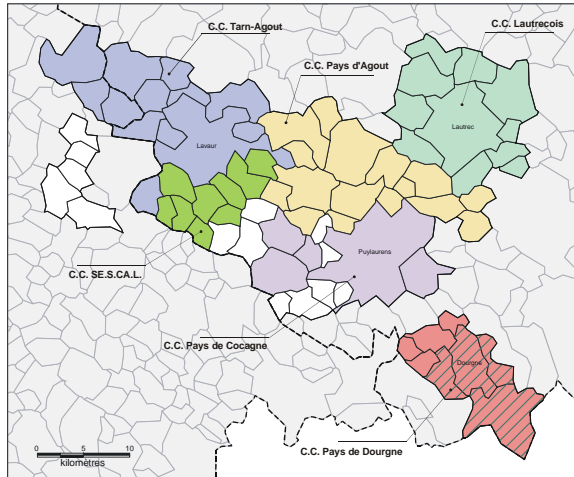
Les élus de l'Association manifestent la volonté de créer un Syndicat Mixte qui sera la structure juridique porteuse du Pays.

76 communes, 8 chefs lieux de cantons, 1 ville centre d'unité urbaine, 42250 habitants, 1039 km²



B. COMPOSITION DU PAYS

L'intercommunalité dans le Pays de Cocagne
Communes membres d'une communauté de communes



Madinfo 2003

SCET Décembre 2003 - Pays de Cocagne

Les cantons concernés :

- Canton de Lavour (18 communes)
- Canton de Cuq Toulza (9 communes)
- Canton de Dourgne (8 communes)
- Canton de Castres Nord (1 commune)
- Canton de Puylaurens (5 communes)
- Canton de Montastruc la Conseillère (4 communes)
- Canton de Verfeil (4 communes)
- Canton de Saint Paul Cap de Joux (10 communes, complet)
- Canton de Lautrec (10 communes, complet)
- Canton de Vielmur sur Agout (7 communes)

Les communautés de communes :

- La Communauté de Communes Tarn-Agout
- La Communauté de Communes du S.E.S.C.A.L
- La Communauté de Communes du Pays d'Agout
- La Communauté de Communes du Pays de Cocagne
- La Communauté de Communes du Lautrecois
- La Communauté de Communes du Pays de Dourgne

Les communes « isolées » :

- Aguts
- Appelle
- Bertre
- Bonnepos Riquet
- Cambon les Lavour
- Gauré
- Lavalette
- Maurens Scopont
- Mouzens
- Péchaudier
- Roquevidal
- St-Jean-L'herm
- St-Marcel Paulel
- St-Sernin-les-Lavour

Population : 42 450⁽¹⁾ habitants

Superficie : 1039 km²,

Densité : 40,7 habitants au km².

Nombre de communes : 76

Liste des communes :

- | | | | |
|---------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| ◦ Aguts | ◦ Dourgne | ◦ Massaguel | ◦ Saint-Jean-Lherm |
| ◦ Algans | ◦ Fiac | ◦ Maurens-Scopont | ◦ Saint-Julien-du-Puy |
| ◦ Ambres | ◦ Frejeville | ◦ Montcabrier | ◦ Saint-Lieux-lès-Lavaur |
| ◦ Appelle | ◦ Garrigues | ◦ Montdragon | ◦ Saint-Marcel-Paulel |
| ◦ Arfons | ◦ Gauré | ◦ Montpinier | ◦ Saint-Paul-Cap-de-Joux |
| ◦ Azas | ◦ Guitalens | ◦ Mouzens | ◦ Saint-Sernin-lès-Lavaur |
| ◦ Bannières | ◦ Jonquières | ◦ Péchaudier | ◦ Saint-Sulpice |
| ◦ Belcastel | ◦ Labastide-Saint-Georges | ◦ Peyregoux | ◦ Servies |
| ◦ Belleserre | ◦ Laboulbène | ◦ Prades | ◦ Teulat |
| ◦ Bertre | ◦ Lacougotte-Cadoul | ◦ Pratviel | ◦ Teyssode |
| ◦ Bonnepos-Riquet | ◦ Lacroisille | ◦ Puycalvel | ◦ Veilhes |
| ◦ Brousse | ◦ Lagardiolle | ◦ Puylaurens | ◦ Vénès |
| ◦ Buzet-sur-Tarn | ◦ Lalbarède | ◦ Roquevidal | ◦ Vielmur-sur-Agout |
| ◦ Cabanès | ◦ Lautrec | ◦ Roquesérière | ◦ Villeneuve-lès-lavaur |
| ◦ Cahuzac | ◦ Lavalette | ◦ Saint-Agnan | ◦ Viterbe |
| ◦ Cambon-les-Lavaur | ◦ Lavaur | ◦ Saint-Amancet | ◦ Viviers-lès-Lavaur |
| ◦ Carbes | ◦ Lugan | ◦ Saint-Avit | |
| ◦ Cuq | ◦ Magrin | ◦ Saint-Genest-de-contest | |
| ◦ Cuq-toulza | ◦ Marzens | ◦ Saint-Germain-des-Prés | |
| ◦ Damiatte | ◦ Massac-Séran | ◦ Saint-Jean-de-Rives | |

Commenté [NLS2]:

⁽¹⁾ Population sans doubles comptes, RGP de 1999.

Chapitre II° : Diagnostic territorial

A. ETAT DES LIEUX
(STATISTIQUE ET CARTOGRAPHIQUE)

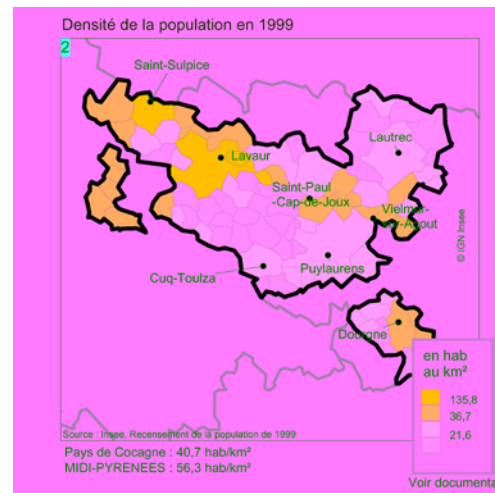
Ces **évolutions** vont traduire une **profonde mutation** de cet espace qui va passer d'une fonction « tampon » entre l'Est et l'Ouest à une fonction de « trait d'union ».

Le Pays de Cocagne est un territoire composé de 76 communes et de 42 450⁽²⁾ habitants en 2003.

Sa superficie est de **1039 km²**, sa **densité s'élève à 40,7 habitants au km²**. Ceci démontre la proportion importante de petites communes rurales dans le périmètre du pays (la densité du département du Tarn est de 62 habitants au km² ; celle de la Haute Garonne est de 170 habitants au km²).

Pour un total de 76 communes et de 42 450 habitants, le pays comprend⁽³⁾ :

- 📄 57 communes de moins de 500 habitants (29,6 % de la population totale du pays),
- 📄 11 communes de 500 à 999 habitants (16,9 % de la population totale du pays),
- 📄 5 communes de 1000 à 2000 habitants (15,4 % de la population totale du pays),
- 📄 2 communes de 2000 à 6000 habitants (18 % de la population totale du pays),
- 📄 1 commune de plus de 6000 habitants : (20,1 % de la population totale du pays).

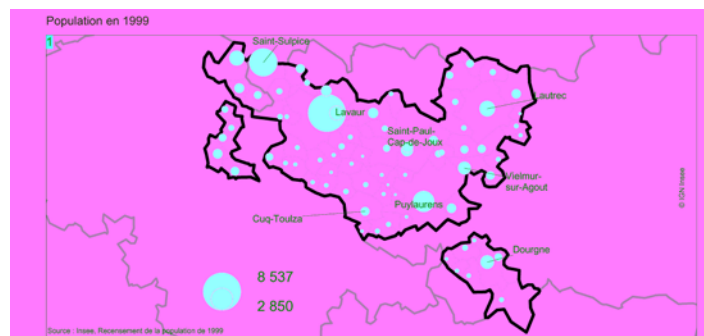


⁽²⁾ Population sans doubles comptes, RGP de 1999.

⁽³⁾ Sens de l'INSEE, les communes de plus de 2 000 habitants sont des communes urbaines.

C'est Lavour la commune la plus importante, puisqu'elle compte 8 537 habitants ; viennent ensuite :

- 📍 St Sulpice : 4 801 habitants,
- 📍 Puylaurens : 2 792 habitants,
- 📍 Lautrec : 1 554 habitants,
- 📍 Buzet sur Tarn : 1 410 habitants,
- 📍 Labastide Saint Georges : 1 235 habitants,
- 📍 Dourgne : 1 186 habitants,
- 📍 Vielmur sur Agout : 1 062 habitants,



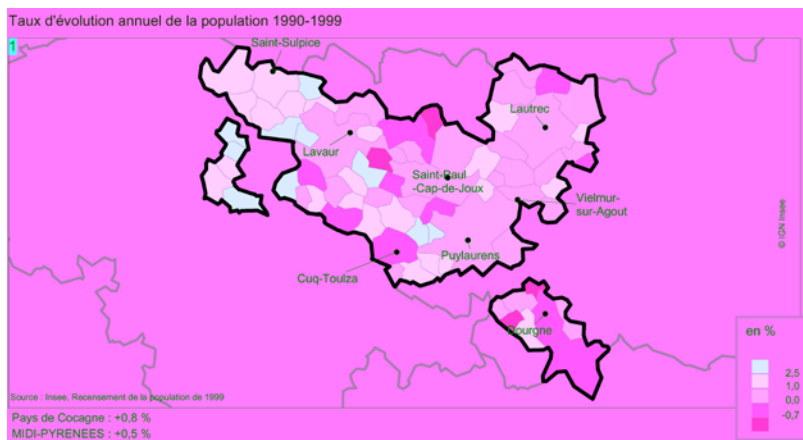
Les **3 communes urbaines** représentent à elles seules, **38 % de la population du Pays de Cocagne**.

Ces communes se composent de 8 chefs lieux de canton, d'une ville centre d'unité urbaine (Lavour) et de 3 communes de plus de 2 000 habitants.

Les 8 communes du département de la Haute-Garonne et 12 communes du Tarn situées en limite ouest du territoire font partie de l'aire urbaine* de Toulouse.

* aire urbaine : ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constituée de communes rurales ou unités urbaine dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle où dans des communes attirées par celui-ci

1. 2. UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF QUI COMPENSE LARGEMENT UN SOLDE NATUREL NEGATIF



Le Pays de Cocagne est un **territoire en mutation rapide**, ce que l'on constate notamment au travers de la **croissance démographique**. Ainsi, on observe un taux de croissance démographique assez important depuis 1982 (+ 0,68 % entre 1982 et 1990 et + 0,76 % entre 1990 et 1999). Ce taux est supérieur à la moyenne nationale (+ 0,37 % entre 1990 et 1999) et même à la moyenne de la région Midi-Pyrénées (+ 0,5 % / an).

Taux d'évolution de la population totale par an

	1982-1990	1990-1999
Région Midi-Pyrénées	+0,6%	+0,5%
France entière	+0,51%	+0,37%
<i>Pays de Cocagne</i>	<i>+0,68%</i>	<i>+0,76%</i>

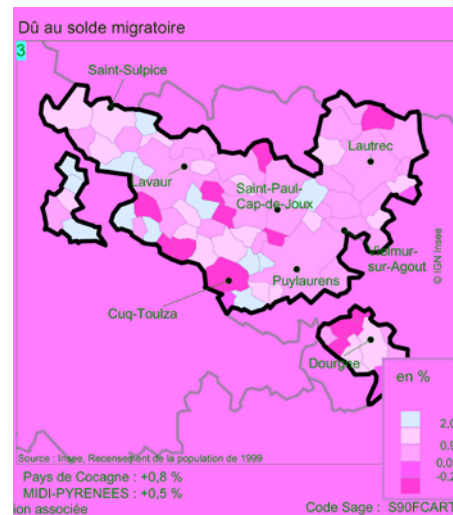
L'**évolution démographique** globale du Pays de Cocagne cache cependant des **réalités différentes** : ainsi, le taux d'évolution annuel de la population connaît une évolution positive mais 15 communes souffrent d'une perte d'habitants. Ces communes se situent dans les cantons de Dourgne, de Cuq-Toulza et de Saint Paul Cap de Joux pour les plus importantes.

Cependant, nous constatons que **les taux d'évolution** les plus élevés de la population du Pays de Cocagne se situent proche de l'agglomération toulousaine (à l'Ouest du périmètre d'étude).

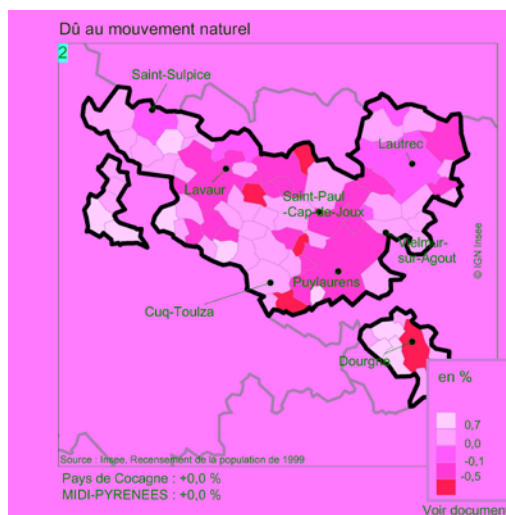
Le principal facteur de croissance démographique du Pays de Cocagne demeure son attractivité : c'est en effet le solde migratoire qui nourrit ce développement, le solde naturel étant très faiblement négatif (-0,02%/an).

Taux de variation par an dû au solde migratoire

	1982-1990	1990-1999
Région Midi-Pyrénées	+0,6%	+0,5%
France entière	+0,10%	+0,01%
<i>Pays de Cocagne</i>	<i>+0,82%</i>	<i>+0,77%</i>



Par contre, même si le **solde naturel** est proche de 0, il est tout de même négatif (-0,02%/an) contrairement au solde naturel de la région Midi-Pyrénées où celui ci est égal à 0%. Nous constatons une légère augmentation de ce taux de variation par an dû au solde naturel (-0,14%/an entre 1982 et 1990 et -0,02%/an entre 1990 et 1999) qui a tendance à redevenir positif.



Taux de variation par an dû au solde naturel

	1982-1990	1990-1999
Région Midi-Pyrénées	+0%	+0%
France entière	+0,41%	+0,36%
<i>Pays de Cocagne</i>	<i>-0,14%</i>	<i>-0,02%</i>

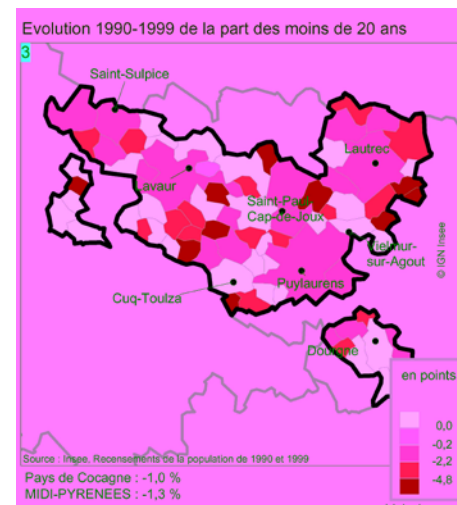
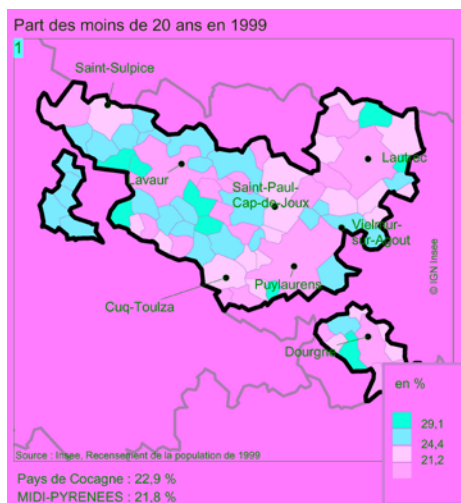
Ces mouvements naturels et migratoires sont globalement positifs pour les communes les plus proches de l'agglomération toulousaine situées dans le département de la Haute-Garonne et dans le Tarn. Entre 1990 et 1999, des familles avec enfants sont venues habiter dans ces communes. Ce phénomène est celui de l'ensemble de la couronne périurbaine de Toulouse.

On notera que les chefs-lieux de canton tels que Saint Paul Cap de Joux, Puy-laurens, Dourgne ou encore Lavarat, connaissent un nombre de décès supérieur au nombre de naissances. En effet on note la présence d'une population âgée, maintenue ou attirée par la concentration de commerces et services.

Une population légèrement vieillissante

Age de la population

	1999
Population - de 20 ans	9 655
60 ans et plus	10 719
<i>Indice de jeunesse</i>	<i>0,90</i>



L'**indice de jeunesse**⁽⁵⁾ en 1999 est de 0,90. Ce qui correspond à une population assez âgée. Cependant, lors du dernier recensement, la part des personnes jeunes était légèrement plus importante (0,93). Il y a par conséquent un léger vieillissement de la population entre ces deux recensements sur le territoire. La part des moins de 20 ans a diminué entre 1990 et 1999 de 1%/an, ce qui entraîne une légère baisse de l'indice de jeunesse sur le territoire. Cette population « jeune » se concentre près des agglomérations toulousaine et castraise.

⁽⁵⁾ Rapport entre le nombre de jeunes de moins de 20 ans et le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans

1.3. LES MIGRATIONS DOMICILE TRAVAIL A GERER DE MANIERE GLOBALE

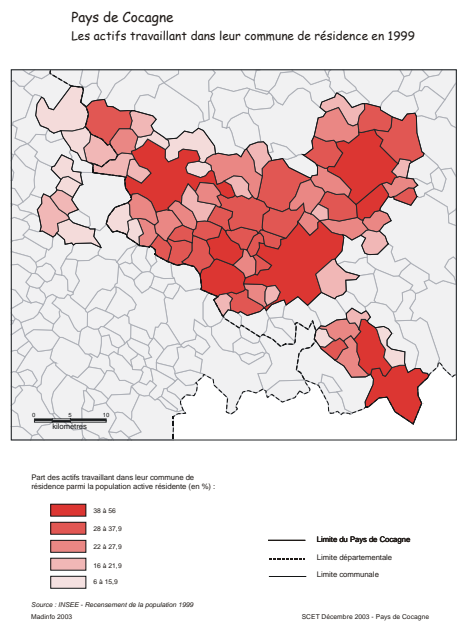
La vitesse, la complexité et la diversité des mutations de ce territoire n'ont pas encore permis de conduire une réflexion synthétique à l'échelle de l'ensemble de cet espace.

Les répercussions sont en effet importantes tant en terme de foncier, que d'urbanisme, de développement des services et d'équipements publics, surtout si l'on tient à garder une qualité urbaine certaine. Pour une maîtrise maximale du phénomène, la réflexion et surtout les modalités de mise en œuvre des décisions doivent être prises très en amont à une échelle plus grande.

C'est un des objectifs de la démarche d'organisation du territoire en Pays.

Au regard de la faible densité et de la dispersion de l'habitat, la voiture particulière est le mode de transport le plus utilisé pour se rendre à son travail (74,5 % en 1999), tandis que seulement 1,9% des actifs se rendent à leur travail en utilisant le transport en commun, 10,3% s'y rendent à pied.

Sur 16 297 actifs ayant un emploi sur le territoire, plus de la moitié travaillent dans une autre commune du même département (soit 9 725) et un peu plus du tiers travaillent dans la même commune (soit 6 572). Cependant, l'évolution entre 1990 et 1999 montre que la part des personnes travaillant dans une commune différente a tendance à augmenter.



Les migrations alternantes montrent bien l'influence de Toulouse en terme d'emploi, notamment pour les communes situées à l'Ouest du Pays, sur la couronne périurbaine de l'agglomération toulousaine (toutes les communes de la Haute-Garonne et quelques communes du Tarn sont incluses dans la couronne périurbaine). Les communes situées à l'Est du territoire ont des migrations alternantes, domicile/travail, attirées par l'agglomération de Castres. Les communes au Nord du territoire sont attirées par la commune de Graulhet.

La commune de Lavaur est au centre d'un bassin d'emploi dont la dynamique suit l'évolution des activités industrielles qu'il regroupe (édition, habillement) et de son positionnement géographique (développement du secteur tertiaire, services aux entreprises et à la personne).



1. 4. UNE POLITIQUE DE L'HABITAT A L'ECHELLE DU PAYS

Résidences principales selon l'époque d'achèvement

Epoque d'achèvement	1999	%	Evolution en % 1990/1999
Ensemble	16 055	100,0	15,7
avant 1949	7 329	45,6	5,5
1949 à 1974	3 035	18,9	2,1
1975 à 1989	3 808	23,7	-3,8
1990 ou après	1 883	11,7	///

INSEE RPG 99

Le parc de logements est un **parc ancien** sur le territoire : 45,6 % des résidences principales ont été construites avant 1949.

En contrepartie, les logements plus récents construits après 1989, se situent près des agglomérations de Castres et de Toulouse. Ces logements ne représentent qu'une faible part : 11,7 % des résidences principales ont été construites après 1989.

Ensemble des logements par type			
Types de logement	1999	%	Evolution en % 1990/1999
Ensemble	18 902	100,0	10,7
dont :			
résidences principales	16 055	84,9	15,7
résidences secondaires	1 421	7,5	4,9
logements occasionnels	79	0,4	-63,8
logements vacants	1 347	7,1	-17,3
dont :			
logements individuels	17 344	91,8	11,1
logements dans un immeuble collectif	1 558	8,2	6,4

INSEE RPG 99

Les résidences secondaires ne représentent qu'une faible part des logements : 7,5 % alors que les résidences principales représentent 84,9 %.

Sur le territoire du pays, il apparaît :

- ▣ peu de logements collectifs (8,2 %), les logements individuels représentent 91,8% et continuent à progresser.
- ▣ peu de locataires 27,4 % contre 66,4 % de propriétaires et 6,3 % de personnes logées gratuitement,
- ▣ que les locataires dans les logements HLM ne représentent que 2,6 %,
- ▣ peu de résidences secondaires sur le territoire (7,5 %) contre 10,5% dans la région Midi-Pyrénées, ces résidences secondaires se localisent au centre du pays et au Sud (cantons de Saint Paul Cap de Joux, Lautrec, Cuq-Toulza, et Dourgne) seule la zone proche de l'agglomération Toulousaine a un taux très faible de résidences secondaires, dû à une pression immobilière croissante.

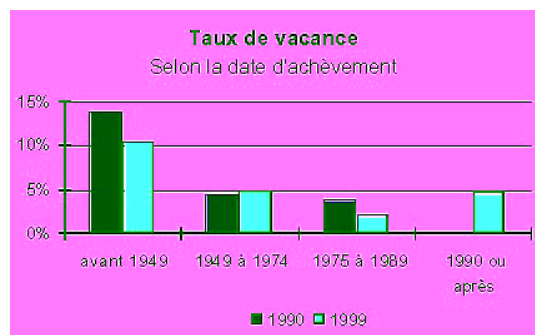
Résidences principales selon le statut d'occupation				
	Logements			Nombre de personnes 1999
	1999		Evolution 90-99 (%)	
	Nombre	%		
Ensemble	16 055	100,0	15,7	40 847
Propriétaires	10 655	66,4	16,3	28 698
Locataires	4 394	27,4	21,8	9 982
dont :				
logements non HLM	3 881	24,2	23,3	8 849
logements HLM	417	2,6	5,6	953
meublés, chambres d'hôtel	96	0,6	45,5	180
Logés gratuitement	1 006	6,3	-9,5	2 167

INSEE RPG 99

la part des propriétaires dans les résidences principales est supérieure à celle de la région Midi-Pyrénées : 66,4 % contre 58,9%. Ceci s'explique par le fait que ce secteur est plutôt rural, de même pour le taux des résidences principales occupées depuis plus de 9 ans qui est supérieur à celui de la région Midi-Pyrénées (54,8 % pour le territoire et 50,6 % pour Midi-Pyrénées). L'inverse se produit pour la part de résidences principales occupées depuis 2 ans ou moins (11,9 % pour le pays et 15,9 % pour la région Midi-Pyrénées).

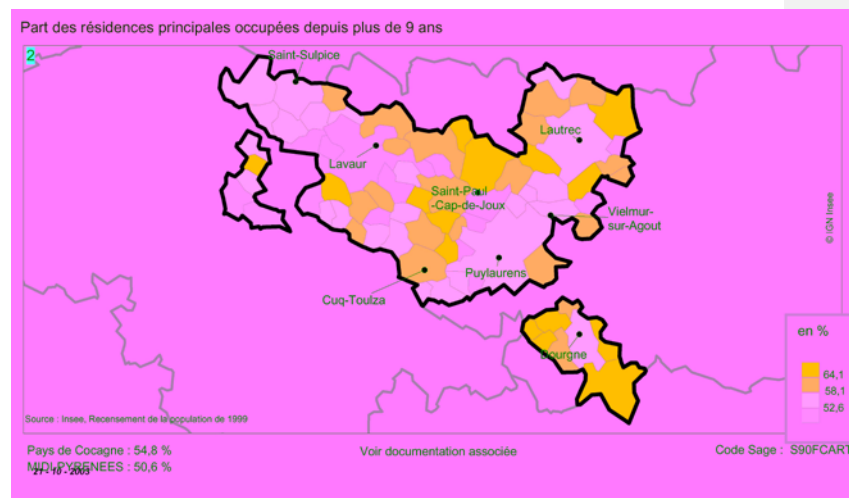
Le taux de logements vacants en 1999 (7,1 %) est inférieur de 0,4 % à la moyenne de la région Midi-Pyrénées (7,5 %) : les cantons de Saint Paul cap de Joux et de Puylaurens présentent les plus forts taux de vacance. Ce sont aussi les cantons qui connaissent une baisse du nombre d'habitants et de ce fait une perte d'activités, expliquant également la faible part de logements récemment construits.

Sur des secteurs très attractifs, proches des agglomérations, le taux de vacance est inférieur à la moyenne régionale, ce qui est révélateur d'une forte pression démographique et résidentielle.



Le taux de vacance est plus important pour les logements plus anciens.

La carte présentant la part des résidences principales occupées depuis plus de 9 ans (54,8 %) met en évidence l'impact de l'agglomération toulousaine sur le grand tiers Ouest du territoire. A l'opposé, l'influence de la proximité de Castres est également visible même si le phénomène est moins prononcé.



1.5. UN RESEAU D'INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES IRRIGUANT BIEN LE TERRITOIRE

Sur le Pays de Cocagne, le réseau d'infrastructures routières est très présent :

Les **routes départementales** relient les différents bourgs du territoire et constituent des liens internes importants :

- 📄 La D630 est un axe routier qui relie Montauban à Castres. Très fréquenté, il traverse Saint-Sulpice et Lavour ,
- 📄 Le Sud du territoire est également traversé par la D112, qui relie Toulouse à Castres par Lavour,
- 📄 A partir de Toulouse, deux routes directement branchées sur le boulevard périphérique se dirigent vers Castres :
L'« ancienne route », la RN 126
La « nouvelle route », la D 42, dans le prolongement de la D 112, qui rejoint la RN126 une dizaine de kilomètres avant Puylaurens
Ces deux accès, très fréquentés, ne sont pas considérés comme satisfaisants par les élus et les acteurs économiques tarnais ;
plusieurs projets de déviation des bourgs traversés sont prévus (déviations de Verfeil, de Puylaurens) ;
- 📄 D'autres départementales traversant le pays ont des niveaux de fréquentation élevés comme la D 84 (Saint Paul Cap de Joux, Puylaurens, et Revel), la D 85 (Revel, Dourgne, Castres) et de nombreuses autres représentant des liens internes importants.

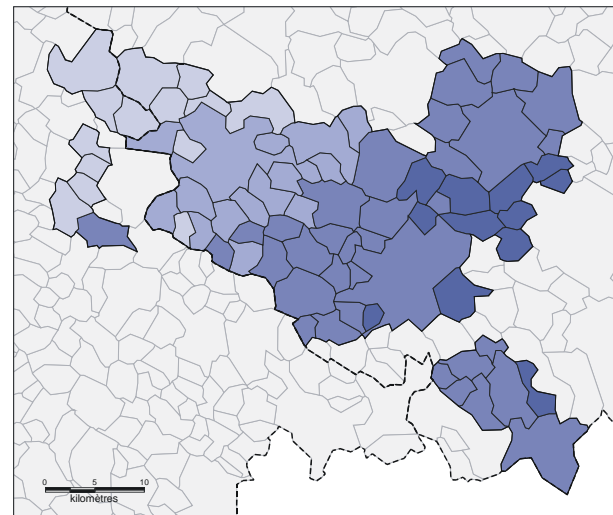
Les **routes nationales** forment un triangle reliant Albi, Castres et Toulouse :

- 📄 La nationale RN 88 se situe en limite Nord Ouest du pays. C'est l'axe le plus fréquenté, même si une part importante de la circulation sur cet axe se reporte sur l'autoroute qui la longe, l'A88 ;
- 📄 La nationale RN 112 située en limite Est du pays constitue le lien essentiel entre les deux régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ;
- 📄 La nationale RN 126 au Sud du territoire relie Castres à Toulouse. C'est la moins fréquentée, cependant sa fréquentation s'intensifie très fortement à l'approche de la métropole toulousaine. Elle est doublée par une voie ferrée non directe et peu

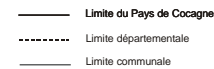
rapide. Avec le projet de contournement et d'élargissement de cette route, les communes proches devront rechercher un équilibre entre des vocations de bassin de vie et de développement touristique.

L'autoroute ne traverse pas le pays de part et d'autre. Cependant elle dessert tout le Nord-Ouest du territoire, et de fait, a un impact très fort sur le développement de l'urbanisation des communes situées sur ce secteur. Le premier tronçon de l'autoroute A 68 a été ouvert en 1992. Elle est classée autoroute en 1994 entre Albi et Toulouse. Cet axe autoroutier de niveau européen doit relier Toulouse et Albi à la Vallée du Rhône, en passant par Rodez, Mende, Puy en Velay et Saint-Étienne. Sans connaître les véritables échéances de ce projet, on peut imaginer que ce nouveau réseau aura un impact important sur la métropole toulousaine, sur le département du Tarn, et bien sûr, sur le territoire du Pays de Cocagne.

Pays de Cocagne
Distance à la bretelle d'autoroute



Distance à la bretelle d'autoroute la plus proche en km :



Source : INSEE - Inventaire communal 1998
Madinfo 2003

SCET Décembre 2003 - Pays de Cocagne

La desserte en transports publics : les communes situées à l'Ouest du périmètre d'étude dans le département de la Haute-Garonne font partie de la couronne périurbaine de l'agglomération toulousaine. Elles bénéficient ainsi d'une bonne desserte en transports publics. Par contre, elles n'ont pas de complémentarités entre le train et le bus. Pour les communes du département du Tarn :

- 📄 il existe une ligne régulière d'autobus sur l'axe Castres-Puylaurens-Lavaur-Toulouse.
- 📄 Lautrec est desservi par une ligne Gaillac-Castres
- 📄 Dourgne est relié à Toulouse via Revel.

Le réseau ferroviaire est apparu dans la région Midi-Pyrénées avec la révolution industrielle. De nombreuses lignes locales sont ainsi construites dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la Montagne Noire est désenclavée. Aujourd'hui, les lignes locales ont disparu. De plus la politique de fermeture des sections les moins rentables a réduit le réseau à deux lignes convergeant sur Toulouse. Cependant, les grands axes du réseau ferroviaire national se trouvent dans le département de la Haute-Garonne et ils desservent Toulouse (Toulouse-Montauban et Toulouse-Montpellier...).

- 📄 La première voie relie Albi à Toulouse en passant par Saint-Sulpice. C'est la voie la plus fréquentée surtout pour le trafic des passagers (60 trains par jour à Saint Sulpice).
- 📄 Le trafic de marchandises a fortement baissé, notamment depuis l'arrêt de l'activité minière à Carmaux. La concurrence de la route depuis la mise en service de la voie rapide a capté une partie des flux.
- 📄 Le second axe est la ligne Toulouse - Castres - Mazamet identique au premier jusqu'à Saint-Sulpice. Cet axe dessert Lavaur, Damiatte et Vielmur sur Agout. La zone d'activité communale des « Cauquillous » à Lavaur bénéficie d'un embranchement SNCF pour les marchandises en train complet. Cependant, la chute du fret liée aux anciennes activités du délainage et du textile et la concurrence de la route de meilleure qualité, ainsi que la diminution du trafic des passagers font que cet axe présente un trafic réduit de moitié en comparaison de la ligne vers Albi. De plus la ligne s'arrête à Mazamet. La continuité du service SNCF est assurée par autocar en direction de l'Hérault.

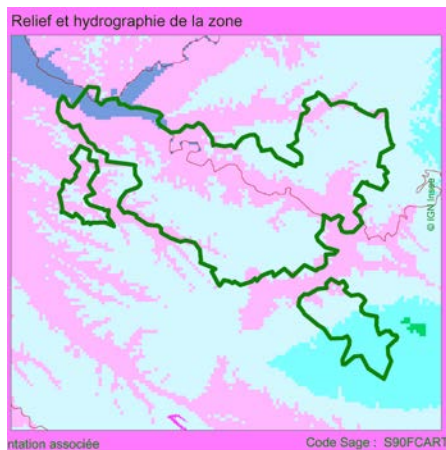
Trois aéroports se trouvent à proximité du territoire : le plus important, Toulouse Blagnac, puis Albi-le-Sequestre, et Castres-Mazamet. L'ouverture de l'autoroute A 68 ayant entraîné une baisse des départs d'Albi, la liaison entre Albi et Paris a été fermée en 1995.

Les différents secteurs d'activité bénéficient de ce développement lié à l'amélioration des voies de circulation.

La proximité de pôles économiques forts tels que Toulouse, et Castres, conjuguée à la réduction de l'espace temps liée à l'amélioration des voies de communication, constitue d'importants atouts, facteurs de développement pour le territoire.

1. 6. DES PAYSAGES COMPLEMENTAIRES UNIS PAR LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le territoire du Pays de Cocagne est composé de paysages différents mais complémentaires qui génèrent des espaces de qualité dont la valorisation, intégrée dans un projet global, constitue un enjeu important de développement. Plusieurs ensembles naturels le composent :



Les vallées du Girou de l'Agout et du Tarn « forment de larges couloirs de circulation à travers les espaces collinaires »¹. Les agglomérations urbaines s'y sont installées créant des phénomènes de périurbanisation qui se diffusent le long des axes routiers, au sein d'une agriculture intensive et mécanisée. Ces paysages sont liés aux affluents majeurs qui traversent le territoire du pays : le Girou, l'Agout, le Dadou. Le Tarn se situe à la limite nord du territoire. L'ensemble constitue un paysage de plaines. Cette plaine est peu boisée en raison des pratiques agricoles intensives. Cette agriculture intensive constitue l'élément principal des paysages. La céréaliculture est importante. Cependant, à proximité des agglomérations, elle laisse la place à la culture maraîchère ou à la culture fruitière (Lavaur).

Les collines du Lauragais dégagent une ambiance rurale très agréable où les habitations sont

¹ Etude CAUE 81 : « les trois vallées, opérations Cœur de village » CC Tarn-Agoût SESCAL

dispersées et traditionnellement implantées sur un relief vallonné et peu accidenté. Le paysage agricole se transforme et passe de la polyculture à la céréaliculture intensive (blé, maïs, tournesol). Les coteaux sont très boisés. Ils marquent ainsi une limite franche entre les plaines et les collines.

La moyenne montagne du pays de Dourgne appartient à l'ensemble paysager des contreforts de la Montagne Noire qui abrite un vaste espace forestier. Le massif de la Montagne Noire, ligne de partage des influences atlantique et méditerranéenne, est intégré dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc qui constitue un ensemble paysager très diversifié, ce qui lui confère une grande valeur. C'est ici que Pierre Paul Riquet a eu l'idée de capter les eaux de ce massif pour alimenter le Canal du Midi. Cette partie du territoire, constituée de grands espaces, est particulièrement propice aux activités de pleine nature.

Les rivières de l'Agoût, du Girou et du Tarn qui traversent le territoire sont des éléments naturels omniprésents tant sur le plan économique (tourisme), que culturel (moulins) et paysager.

Mise en forme : Puces et numéros







2-

2. UNE COMMUNAUTE D'INTERETS ECONOMIQUES

2.1. UN TERRITOIRE ARCHIPEL

Le territoire dispose d'une armature urbaine relativement bien équilibrée : Lavaur se distingue en qualité de « petite ville » à dominante rurale. C'est un pôle de services important dont l'attractivité rayonne sur la grande moitié Ouest du périmètre du Pays de Cocagne.

A un niveau inférieur, on trouve un maillage de bourgs centres relativement bien équipés en commerces et services :

-  Saint Sulpice,
-  Puylaurens
-  Vielmur sur Agout
-  Dougne
-  Saint Paul Cap de Joux
-  Lautrec

Ces communes constituent un **réseau de bourgs** autour duquel s'articule la vie du pays. Toutes ces communes irriguent des bassins de services⁽⁷⁾. Les équipements et les services qu'elles proposent les rendent attractives aux populations résidentes (Cf. paragraphe 2.3).

⁽⁷⁾ Un bassin de services est selon l'INSEE une zone qui regroupe certains équipements notamment : banques, caisse d'épargne, collège, commerces, gendarmerie, supermarchés...

En contrepartie, les petites communes rurales situées à proximité sont peu équipées.

Comme indiqué précédemment, ce réseau de bourgs est renforcé par **l'amélioration, le développement et la mise en service de voies de circulations existantes ou nouvelles** qui vont très sérieusement **réduire les distances**.

On distingue cependant plusieurs phénomènes :

- ☞ La « fuite commerciale » vers les plus grands centres du fait, justement, de la réduction des temps de déplacement. Cette dernière observation est déjà présente notamment dans le Nord du territoire où la proximité de Toulouse, qui dispose de commerces attractifs, entraîne une évasion de la clientèle au détriment des commerces plus classiques situés dans les bourgs centres.
- ☞ Le développement du réseau routier entraîne un développement démographique important des communes longeant l'autoroute ainsi qu'un développement des équipements de certaines petites villes telle que Saint-Sulpice.
- ☞ Par ailleurs, les communes les plus éloignées des centres urbains et des principaux axes de développement, comme Saint Paul Cap de Joux, disposent d'une grande variété d'équipements pour des populations inférieures au millier d'habitants.

2.2. UNE ACTIVITE ECONOMIQUE BASEE SUR LA VALORISATION DE TOUS SES POTENTIELS CULTURELS






Jusqu'à la fin des années 1970 les départements de la Haute-Garonne et du Tarn ont perdu des actifs. Cette augmentation du chômage était la cause de la crise industrielle et agricole. Depuis, l'emploi augmente. Cette augmentation est surtout présente dans le secteur tertiaire, alors que les secteurs traditionnels agriculture et industrie enregistrent une perte d'emploi continue. Pourtant, ces deux secteurs (agriculture et industrie) restent toujours les piliers de l'économie.

2.2.1. L'agriculture : des produits de qualité qui côtoient une agriculture intensive

La région Midi-Pyrénées, **se situe au premier rang des régions françaises pour sa surface agricole utilisée**. De par son étendue et ses terroirs, elle offre une large gamme de productions : les céréales, les oléagineux et les fruits sont bien représentés tandis que les ovins, les veaux et les volailles assurent une production conséquente. Ces productions constituent l'image du bien vivre de cette région.

Sur le territoire du pays de Cocagne, les **productions agricoles sont très diverses** : c'est la **viande bovine** qui vient en tête ; cependant, le lait de vache, les céréales, vins, produits ovins, fruits et légumes suivent de près. Ainsi, l'élevage se situe dans les zones d'altitude (montagne) et sur les sols difficiles des coteaux ; la polyculture en limite Est du pays, vers Castres ; et les grandes cultures dans le Lauragais (céréales, oléagineux, protéagineux).

Les productions de qualité présentes sur le pays sont :

-  Ail rose de Lautrec Label Rouge obtenu en 1966
-  Ail rose de Lautrec zone IGP, obtenue en 1996,
-  Le veau fermier du Lauragais,
-  Les poids chiches du Vaurais,
-  La filière fruit à Lavour.

Les grandes cultures tels que les céréales, oléagineux, maïs et sorgho ont connu un formidable développement.

Producteurs d'ail rose de Lautrec, éleveurs de veaux du Lauragais, s'organisent dans des chartes de qualité (AOC, labels) et pratiquent aussi des opérations de partenariat avec la grande distribution.

Les activités de diversification se développent, notamment dans l'accueil touristique.

L'agriculture sur le Pays de Cocagne s'est orientée vers l'agriculture intensive et vers les cultures de vente au détriment des systèmes d'élevage.

Parallèlement au maintien de produits de qualité, le développement récent de la production de pois chiches sur le secteur du Vaurais démontre une forte capacité d'innovation et d'organisation de filières de la part des acteurs du monde agricole local.

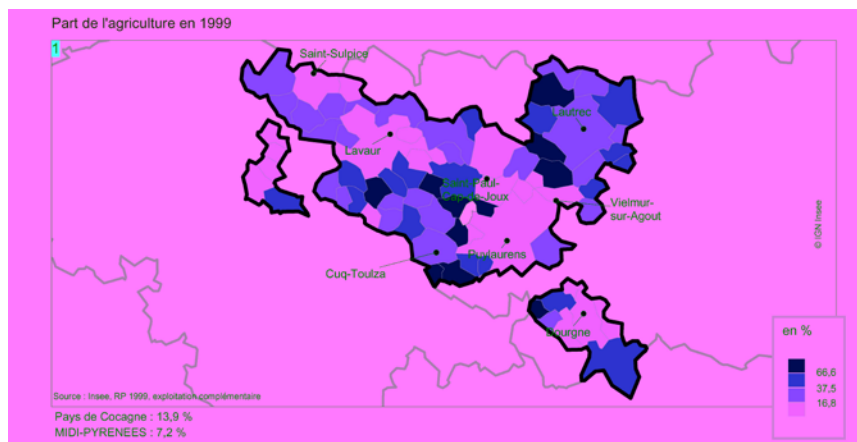
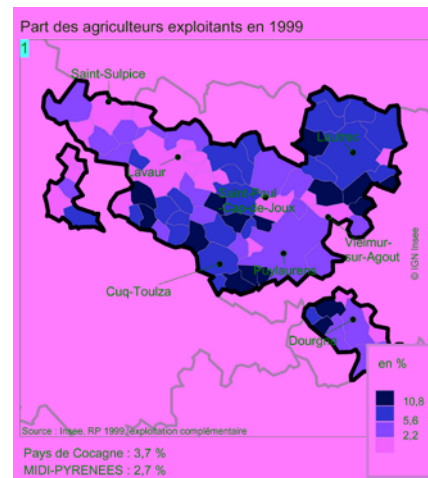
Superficie totale des exploitations agricoles

	Superficie Totale 2000	SAU Moyenne 1988	SAU Moyenne 2000	Ha / commune en moyenne 2000
<i>Pays de Cocagne en ha</i>	<i>105 815</i>	<i>38</i>	<i>54</i>	<i>1 392</i>
<i>Département Haute Garonne (588 communes)</i>	<i>630 934</i>	<i>29</i>	<i>41</i>	<i>1 073</i>
<i>Département du Tarn (324 communes)</i>	<i>575 789</i>	<i>27</i>	<i>40</i>	<i>1 777</i>
<i>Région Midi-Pyrénées (3 020 communes)</i>	<i>4 534 794</i>	<i>27</i>	<i>39</i>	<i>1 502</i>

La superficie agricole utilisée (SAU) augmente entre 1988 et 2000. En revanche, le nombre de chefs d'exploitations et de co-exploitants est en baisse entre 1988 et 2000 (de 2 342 personnes en 1988 à 1 746 personnes en 2000). Les exploitations agricoles ont donc une surface par exploitant plus importante.

La population agricole active est âgée et vieillit :

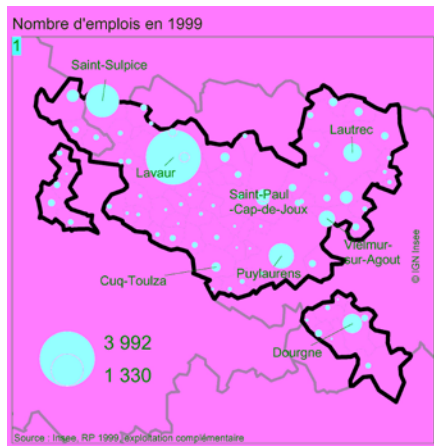
- ☞ Baisse de l'effectif des moins de 40 ans (24% en 1988 pour 19,8 % en 2000)
- ☞ augmentation de l'effectif âgé entre 40 et 55 ans (30,5 % en 1988 contre 43,4 % en 2000)
- ☞ diminution de l'effectif âgé de plus de 55 ans (40,5 % en 1988 contre 25,4 % en 2000)



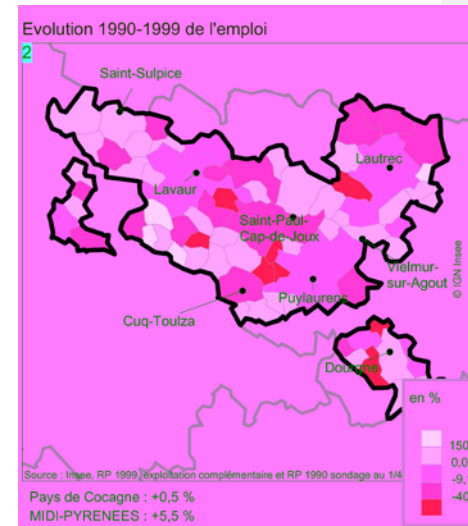
L'activité agricole est moins présente sur les parties du territoire situées à proximité des agglomérations toulousaine et castraise. Le développement d'autres usages de la terre (habitat, activités secondaires et tertiaires) augmente la pression foncière et fait reculer le nombre d'exploitants agricoles.

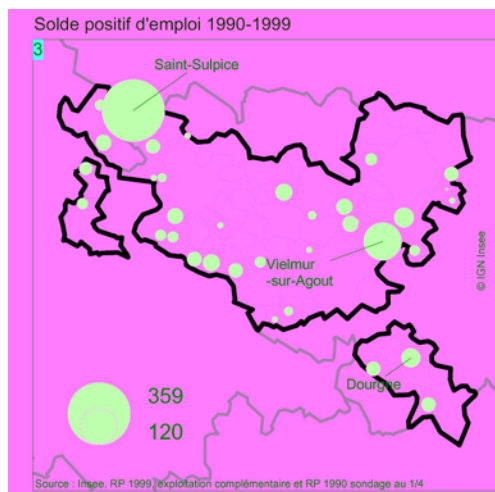
2.2.2. La progression de l'emploi

Sur le territoire du Pays de Cocagne la **population active ayant un emploi** progresse : elle évolue de 0,5%/an entre 1990 et 1999.



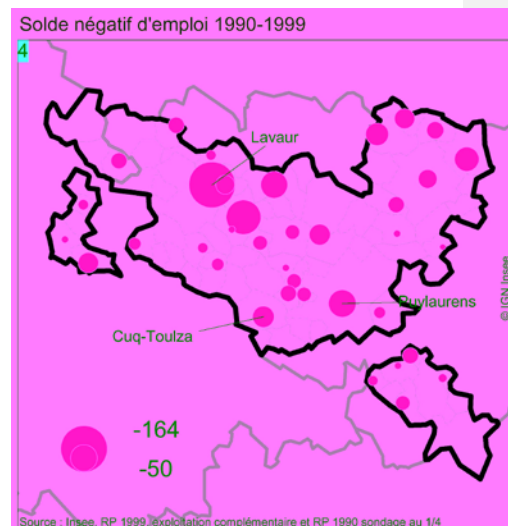
Ce sont les communes de Lavour, Saint-Sulpice, Puylaurens, Lautrec et Dougne qui comptabilisent le plus grand nombre d'emplois sur le territoire.

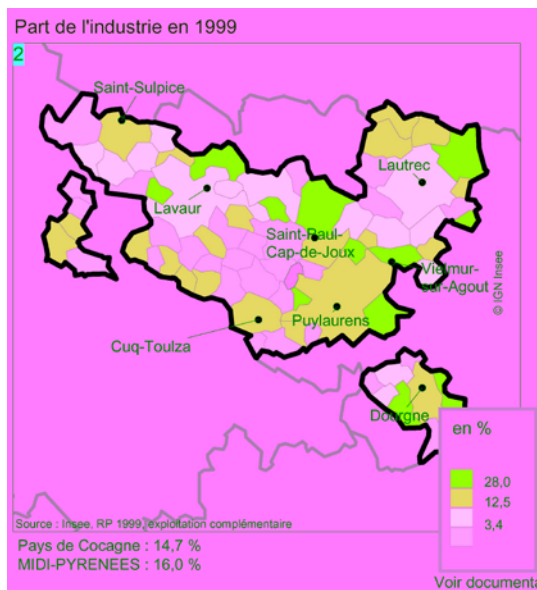




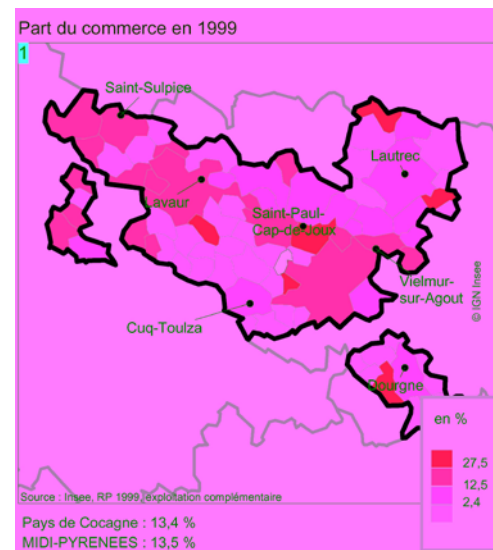
Les communes comme Saint-Sulpice, Vielmur sur Agout, ou Dourgne, ont un **solde positif d'emplois** très important, atteignant 359 emplois supplémentaires entre 1990 et 1999 pour la commune de Saint-Sulpice. Pour cette dernière, cette hausse importante est le fait de la proximité de l'agglomération toulousaine, de son désenclavement facilité par la présence de l'A68. Cette voie rapide réduit le temps des déplacements et entraîne ainsi une augmentation de la population dans les communes desservies et une augmentation d'emplois (services...). La commune de Vielmur sur Agout, proche de l'agglomération de Castres, connaît également un solde d'emplois positif entre 1990 et 1999.

D'autres communes comme Lavour, Puylaurens, et Cuq-Toulza ont **perdu des emplois** entre 1990 et 1999. Cette perte est due à une activité basée sur l'agriculture et l'industrie, notamment dans le domaine du textile, qui perdent des emplois chaque année contrairement au secteur tertiaire.



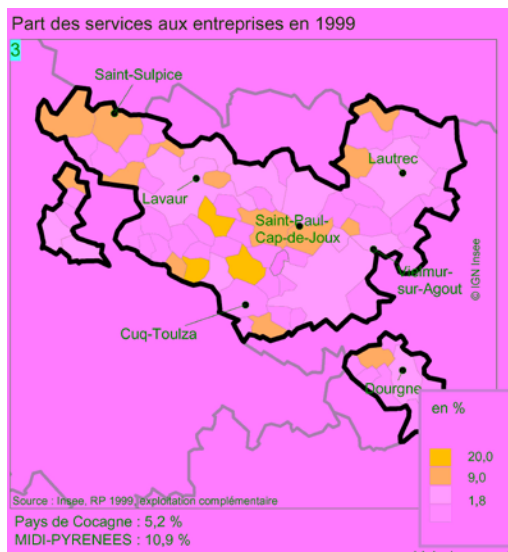


Sur le territoire du Pays de Cocagne **c'est le secteur de l'industrie** qui reste majoritaire en terme d'emploi. Celui-ci est tout de même inférieur au taux de la région Midi-Pyrénées (16%). Ce secteur représente 14,7 % des emplois sur le territoire, talonné de près par le secteur agricole (13,9%).

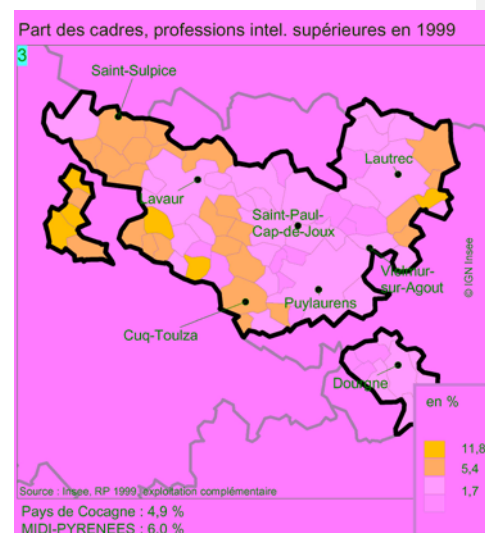


Il vient ensuite :

- 📄 Le commerce 13,4 %
- 📄 La construction 7,8 %
- 📄 Le service aux particuliers 6,5 %
- 📄 Le service aux entreprises 5,2 %
- 📄 Les transports 1,8 %

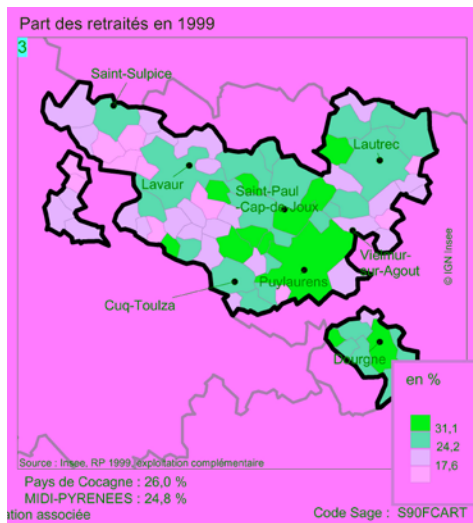


L'augmentation des emplois correspond aux zones où l'économie des transports et des services sont les plus présents, alors que les villes où le solde d'emplois est négatif, sont des villes où l'agriculture et l'industrie y sont majoritaires.



La part des catégories socioprofessionnelles⁽⁸⁾ (CSP) sur le territoire du pays confirme les chiffres de la région Midi-Pyrénées. Seuls les cadres y sont moins nombreux car le territoire a une vocation plus rurale, tandis que les professions intermédiaires, les artisans et les commerçants y sont plus présents. Les retraités représentent la catégorie socioprofessionnelle la plus importante sur le territoire (26%).

⁽⁸⁾ La catégorie socioprofessionnelle selon l'INSEE est présentée en 8 postes selon la nomenclature : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités et autres personnes sans activité professionnelle.

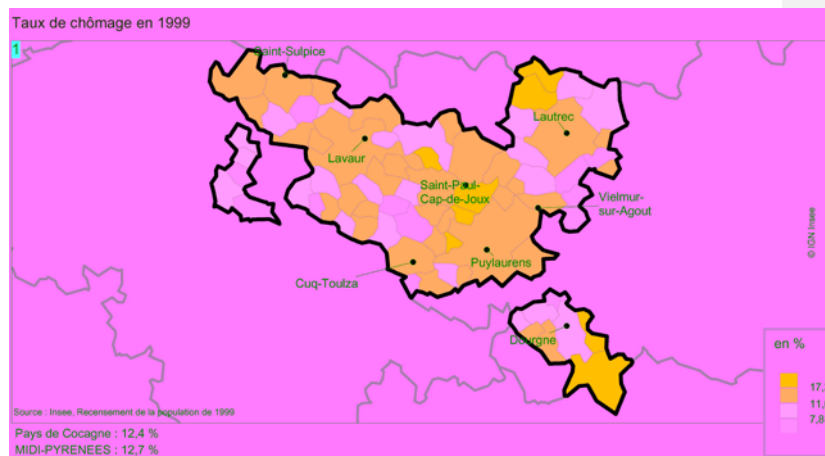


Globalement, les CSP se répartissent de la façon suivante sur le périmètre du Pays de Cocagne :

- ▣ Les cadres et les professions intellectuelles se concentrent près de Toulouse et Saint Sulpice en majorité,
- ▣ Les agriculteurs exploitants se situent en majorité sur les cantons de Lautrec, Cuq-Toulza et Saint Paul Cap de Joux,
- ▣ Les ouvriers et les retraités dans les secteurs de Puylaurens et de Dourgne,
- ▣ Les artisans, commerçants, chefs d'entreprises et les professions intermédiaires se répartissent uniformément sur le territoire du pays.

Mise en forme : Puces et numéros

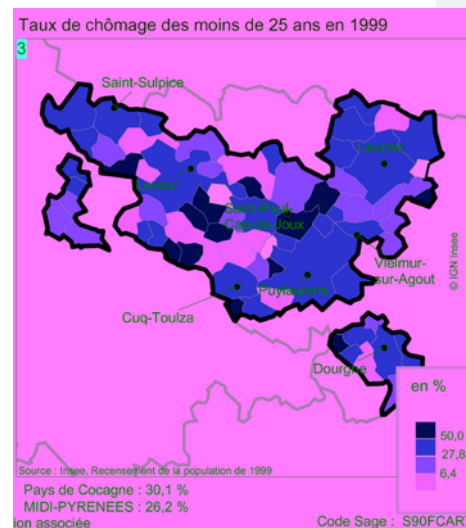
Le taux du chômage représente 12,4 % en 1999 sur le territoire du pays contre 12,7 % dans la région Midi-Pyrénées et 12,8 % en France.





Cependant, le chômage des moins de 25 ans est supérieur. Le taux de chômage des femmes est légèrement supérieur au chômage de la région Midi-Pyrénées (15,8% contre 15,7% dans la région Midi-Pyrénées).

Ce sont les communes de la Haute-Garonne qui compensent ces chiffres : plus d'emplois de femmes et de moins de 25 ans et moins de chômage sur ce département. Cet écart est dû à la proximité de l'agglomération toulousaine.



Le développement économique du Pays de Cocagne nécessite une approche globale tant en terme de territoire que de thématiques. Le territoire, marqué par une crise importante jusqu'à la fin des années 1970, voit sa population active augmenter. Cependant, c'est le secteur tertiaire qui se développe le plus. Parallèlement les deux secteurs piliers de l'économie (l'agriculture et l'industrie) enregistrent toujours une perte d'emplois continue. Les jeunes de moins de 25 ans ont plus de difficulté pour trouver un emploi sur le territoire. Le territoire du Pays de Cocagne enregistre une perte continue de l'emploi salarié, c'est la récession industrielle qui en est la cause. Les disparitions d'emplois suivent les transformations de l'activité industrielle et de l'activité agricole et ne sont pas compensées par la création d'emplois dans le secteur tertiaire.

2.3. DES SERVICES AUX HABITANTS ASSEZ BIEN STRUCTURES

2.3.1. Actions sociales et sanitaires

Etablissements sanitaires

Lavaur et son environnement bénéficient d'un plateau sanitaire important, autour d'un centre hospitalier général qui rassemble des lits de médecine, un centre psychiatrique, et gère un service d'hôpital de jour sur Lavaur et Saint Sulpice.

Lavaur dispose également d'un institut médico-professionnel pour handicapés et d'une forte concentration de professionnels de santé complémentaires (médecins, chirurgiens-dentistes, cabinets infirmiers, laboratoire, pharmacies).

Etablissements pour personnes âgées

Les maisons de retraites se situent dans les bourgs centres : Saint-Sulpice, Lavaur, Puylaurens, Lautrec et Dourgne. Elles sont assez bien réparties sur le territoire du pays. Le pays dispose en outre d'une unité de soins de longue durée dans le centre hospitalier de Lavaur.

La population âgée du territoire bénéficie également d'une bonne couverture des services de maintien à domicile (aides ménagères). Cependant, les phénomènes de vieillissement de la population que connaît le territoire ne peuvent qu'entraîner un accroissement des besoins en équipements et services pour personnes âgées.

Crèches et haltes-garderies

L'apport de population active jeune a entraîné, de fait, des besoins en services à la petite enfance. Les haltes-garderies et les crèches sont présentes dans les centres bourgs et dans quelques grosses communes :

 Puylaurens, Vielmur sur Agout, Dourgne, St Sulpice, Garrigues, Lavaur, Lautrec.

2.3.2. Education

Ecoles primaires

La diminution des effectifs scolaires est une conséquence de la baisse des taux de natalité et du vieillissement de la population. Certaines petites communes ont été concernées par la fermeture d'écoles.

Des regroupements pédagogiques intercommunaux permettent le partage des classes entre plusieurs communes, comme entre St Agnan, Lugan et Garrigues par exemple.

Des réseaux d'écoles assurent également le maintien et le dynamisme de l'enseignement primaire en milieu rural. Par exemple, le réseau « Pays d'Agout » comprend les communes de Vielmur-sur-Agout, Lalbarède, Guitalens, Serviès, Damiatte, Fiac, Viterbe Teyssode et St Paul Cap de Joux.

Par contre, sur la partie du territoire la plus proche de l'agglomération toulousaine, les communes doivent faire face à des demandes importantes de scolarisation, au delà du patrimoine scolaire disponible.

Collèges

Les bourgs centres prennent là encore leur part dans le maillage scolaire. Les collèges sont présents dans les communes de Saint-Sulpice, Lavour, Puylaurens, Lautrec, Vielmur-sur-Agout et Dourgne.

Lycées








Il existe sur le territoire un lycée public d'enseignement général à Lavour, un lycée agricole public à Lavour.

Les lycéens du territoire se dirigent également vers Toulouse pour la partie Ouest du territoire, vers Castres pour la partie Nord Est ou vers Revel pour la partie Sud Est.

2.4. UNE ACTIVITE TOURISTIQUE A FORTE POTENTIALITE ET DES INITIATIVES IMPORTANTES

2.4.1. Un potentiel touristique certain

Le Pays de Cocagne bénéficie d'une **exceptionnelle densité de sites naturels et historiques** :

-  de nombreux villages de caractère tels que Lautrec et Saint Avit avec ses maisons de briques à colombages et ses encorbellements, Dourgne avec ses maisons à arcades du XVII^e siècle, Lavaur cité Cathare,
-  un patrimoine vernaculaire avec ses bastides, ses bergeries, ses moulins à eau et à vent, ses pigeonniers, lavoirs, fontaines, puits... le territoire est riche d'un petit patrimoine lié à l'eau.
-  des châteaux souvent protégés et classés, provenant d'un patrimoine Cathare,
-  un patrimoine bâti religieux riche et varié (l'église Saint Rémy et la croix du cimetière de Graissac à Lautrec, la cathédrale Saint Alain,)
-  un patrimoine archéologique riche à Dourgne et à Lautrec, avec le musée archéologique et historique du Lautrecois,
-  des matériaux nobles traditionnels du pays, atout au plan patrimonial comme la brique du Lauragais, ou l'ardoise de la région de Dourgne,
-  la voie romaine qui relie Massac Seran à Puylaurens.

Le tourisme peut être très varié : tourisme culturel (archéologie), tourisme sportif et de loisirs, tourisme industriel. Cependant beaucoup de sites sont sous valorisés : produit non adapté, manque d'accueil...

Un aménagement et une offre touristique appropriée permettraient une fréquentation accrue et une diversification du tourisme. Cette activité est aujourd'hui peu développée, surtout en terme de capacités d'accueil, de restauration et de produits. Les touristes aujourd'hui traversent la zone mais ne s'y arrêtent pas. Cette activité pèse aujourd'hui deux fois moins que l'agriculture en terme de chiffre d'affaires.

Paradoxalement, l'agrotourisme est peu présent dans cette zone. En effet aujourd'hui les femmes d'agriculteurs ont souvent une activité professionnelle. Les exploitants travaillent donc seuls sur la propriété et manquent de temps pour se consacrer à ce type d'activité. Les petites exploitations tournées vers les ateliers de diversification s'y intéressent.

La fréquentation touristique de la zone tend à augmenter. Cette croissance est due tout d'abord à une augmentation de la demande qui tend à se diversifier (recherche de régions, de sites accueillants et préservés, qui privilégient le patrimoine naturel et culturel). Ensuite, elle est due aux efforts de professionnels du tourisme en terme de qualité de prestations, d'organisation et de communication. Et, enfin, à la prise de conscience par les collectivités territoriales du potentiel représenté par le tourisme dans un contexte d'amélioration du cadre de vie, de valorisation du patrimoine et de recherche de nouveaux secteurs porteurs d'emplois.

La proche agglomération toulousaine associée à la qualité des paysages constituent un atout pour développer sur le territoire une offre de produits touristiques pour une clientèle de proximité.

Le développement d'équipements à Saint Lieux les Lavarur comme la base de loisirs intercommunale Ludolac et la fréquentation croissante du petit train touristique du même nom, en sont une preuve.

La proximité de sites touristiques renommés tel que le lac de Saint-Ferréol, l'abbaye de Sorèze ou encore la Forêt de Buzet présentent un potentiel de développement touristique du Pays de Cocagne.

Le territoire du Parc Régional du Haut Languedoc situé à l'extrême Sud-Est du Pays de Cocagne constitue un secteur dont les paysages et le patrimoine ont les caractéristiques des grands espaces appréciés des clientèles citadines.

2.4.2. Un lieu de villégiature familiale apprécié

D'après les données du Comité Départemental du Tourisme Tarnais, le bilan de l'année touristique 2002 est stable depuis les 3 dernières années. L'hébergement touristique marchand dans le département du Tarn est de 25 000 lits tandis que celui de la Haute-Garonne est environ du double, cependant les communes de la Haute-Garonne situées dans le périmètre du Pays de Cocagne ne disposent pas de lits marchands.

Le territoire du Pays de Cocagne se rapproche des données du département du Tarn. Sur ce territoire, le mois d'août reste le mois avec la fréquentation touristique la plus forte. En 2000, l'hôtellerie a augmenté tandis que l'hôtellerie de plein air a ressenti une légère diminution par rapport à 1999.

Le territoire du Pays de Cocagne concentre près de 15 % des hébergements touristiques du département du Tarn. Ces hébergements sont des hôtels homologués ou non et des campings, les résidences secondaires n'étant pas comptabilisées.

Sur le territoire du Pays de Cocagne, **l'essentiel de l'accueil touristique se fait dans les campings** qui offrent les 2/3 du nombre total de lits marchands.

Les caractéristiques du parc d'hébergement touristique du Pays de Cocagne permettent de le définir comme un **lieu de villégiature familiale privilégié**.

Le territoire du Pays de Cocagne regroupe 5 offices du tourisme (Dougne, Lautrec, Lavar, Saint-Sulpice et Puylaurens) et 1 syndicat d'initiative (Saint Paul Cap de Joux).

Deux bases de loisirs aquatiques, de part et d'autre du territoire, l'une à Lautrec, l'autre à Saint Lieux les Lavar, totalisent respectivement 51 000 et 14 000 visiteurs payants en 2003.

Les 2 sites regroupent également des activités touristiques complémentaires, tels que la visite d'un Moulin à Vent (5 800 visiteurs en 2002) et celle de la Maison du Sabotier (9 900 visiteurs) à Lautrec, et le chemin de fer touristique à Saint Lieux les Lavour qui cumule plus de 20 000 entrées payantes en 2002.

2.4.3. Des initiatives de valorisation déjà existantes.

Le tourisme reste un secteur économique peu développé malgré la présence d'un patrimoine naturel et bâti de qualité et la proximité du bassin de clientèle considérable que constitue l'agglomération toulousaine.





De nombreuses initiatives sont déjà engagées ou commencent à l'être à des échelles communautaires ou intercommunales, s'inscrivant pleinement dans une approche cohérente des potentialités du pays.

La convention de préfiguration relative à la mise en œuvre des politiques territoriales sur le pays de l'Autan, signée en juin 1996, a comme premier axe le renforcement du tissu économique par le maintien et la création de valeur ajoutée. Ce renforcement s'obtiendra par le renforcement du tissu économique local grâce à la création de supports touristiques, une mise en réseau, une coordination...






La convention de préfiguration du Vaurais signée en juin 1999 a pris comme axe l'impulsion d'un tourisme rural de proximité. Cette convention propose de nouvelles activités à mettre en œuvre ainsi qu'une promotion touristique.

Sur l'ensemble du territoire du Pays de Cocagne, il y a une prise de conscience de ce potentiel à valoriser. Cette prise de conscience se concrétise par la volonté des acteurs à travailler en commun. Les offices de tourisme se professionnalisent, s'associent et élaborent des produits touristiques et travaillent en réseau.

Quatre communes du Pays de Cocagne sont dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc :

-  Arfons
-  Dourgne
-  Massaguel
-  Saint Amancet.

Le parc assure aux communes adhérentes une impulsion, une coordination et une cohérence pour la mise en œuvre d'un projet de tourisme durable sur leur territoire. Il contribue à assurer la synergie des actions touristiques de production, de qualification et de promotion impliquant son territoire ; ainsi, il encourage :



-  les initiatives en faveur d'un hébergement touristique qualifié : par le développement d'un hébergement de caractère, la qualification des hébergements, le soutien des initiatives des communes, l'appui des organismes locaux et la mobilisation des financements,
-  l'organisation de la promotion touristique : les communes adhérentes doivent s'engager à faire connaître le parc dans leurs publications et éditions institutionnelles et promotionnelles. Le parc leur apporte un appui technique.
-  la confortation et la qualification des projets d'équipements touristiques : les communes adhérentes doivent donc informer le parc des projets d'équipements touristiques qu'elles envisagent. Le parc facilite les études de positionnement et de faisabilité des projets. Il a conduit également une démarche prospective sous la forme d'un schéma de structuration touristique. Il participe à l'actualisation des plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée des départements du Tarn et de l'Hérault.
-  l'organisation touristique des prestataires : par les prestations et les produits de qualité professionnalisés, il apporte une assistance technique aux entreprises, il favorise l'articulation entre les entreprises, leurs produits et le territoire, il encourage le regroupement des producteurs et les actions collectives et enfin il met en œuvre des démarches de formation action,
-  structuration de l'accueil et de l'information touristique en organisant et en coordonnant un maillage du territoire en lieux d'accueil et d'information de réelle qualité reliés en réseaux interactifs, en engageant une démarche

concertée pour l'élaboration d'une documentation d'accueil touristique et thématique de qualité, en veillant à la capacité des points d'information à renseigner également sur la totalité du territoire et en favorisant l'implication des prestataires du territoire (hôtels, restaurants et campings...).

Les paysages naturels de ce territoire ont permis déjà le développement de **nombreuses activités de loisirs, de pleine nature** : pêche, chasse, espaces de spéléologie, d'escalade, de sports d'eaux vives et de nombreux espaces de randonnées ainsi que des circuits de découverte.

Des **circuits touristiques** sont mis en place ou sont en cours de création par les différentes communautés de communes. Une boucle Lavour-Marzens-Massac-Lavour, appelée « le sentier des collines du Vaurais », a été tout récemment classée en « sentier d'intérêt départemental » selon les conditions définies par le département du Tarn. Il permet de relier Lavour à Puylaurens par la voie romaine. D'autres sentiers inscrits au schéma départemental des sentiers de randonnée bénéficient d'une protection quant à leur pérennisation. L'intention est de créer des sentiers de randonnées présentant une diversité paysagère, accessibles à plusieurs types de randonnées (pédestre, cyclistes...) et de niveaux différents. Ainsi, un sentier créé récemment associe les communes d'Azas, de Lugan et de Saint-Sulpice. Il emmène les promeneurs découvrir les savoir-faire locaux et les produits du terroir en visitant des lieux situés sur le circuit : il s'agit d'agrotourisme. D'autres circuits existent, notamment le circuit des « châteaux et des églises du Puylaurentais », le circuit du Pastel à Puylaurens, le chemin de Saint-Jacques de Compostelle au départ de Revel Saint-Ferréol situé en proximité directe du Pays de Cocagne.

Des circuits de visites guidées thématiques et/ou théâtralisées sont mis en place notamment :

-  sur Saint-Sulpice avec la visite guidée de la Bastide,
-  des spectacles culturels, montés par quelques professionnels aidés de bénévoles, animent la saison estivale visant aussi à véhiculer une image,

Ce tourisme culturel est totalement **complémentaire aux activités de pleine nature** développées sur le Pays de Cocagne et permet d'envisager la mise en place de **produits touristiques** particulièrement **riches et diversifiés** et ce, notamment, en optimisant l'accroche que présente le Parc Naturel Régional, mais aussi à retenir les touristes passant par l'A 68 en direction de Toulouse et, ainsi, drainer la population touristique sur l'ensemble du pays.

**B. LE DIAGNOSTIC PARTAGE OU LE
TERRITOIRE DU POINT DE VUE DES ACTEURS**

1. LA SYNTHÈSE DES INFORMATIONS

Une première réunion de concertation, rassemblant près de 400 personnes, a été organisée à Lavaré en décembre 2001. A partir de la liste des personnes présentes, quatre groupes de travail ont été constitués.

Au total, ce sont environ 150 personnes qui ont été convoquées pour constituer les 4 groupes de travail suivants (voir liste jointe en annexe):

- Le groupe dit « **système institutionnel** » se composait essentiellement d'élus locaux
- Le groupe dit « **système productif** » se composait d'acteurs économiques issus des secteurs primaire (agriculture), secondaire et tertiaire
- Le groupe dit « **système culture société et ressources humaines** » comprenait des acteurs de la formation sous ses différentes formes, la culture, les sports, les loisirs, l'action sociale...
- Le groupe dit « **système environnement et cadre de vie** » regroupait des personnes intervenant sur les thématiques liées aux transports, aux infrastructures, à l'armature urbaine, au logement, à l'habitat, à l'espace et à l'environnement, au foncier et aux services non marchands.

La méthode de travail utilisée avec chaque groupe de travail a consisté à faire formuler par les personnes présentes les **ressources (R)**, les **opportunités (O)** (première réunion) puis les **handicaps⁽⁹⁾ (H)** et les **menaces (M)** (deuxième réunion) qui, de leur point de vue et à partir de leur pratique, caractérisent le territoire. En raccourci, on désigne ces quatre caractéristiques par les **"RHOM"** du territoire.

⁽⁹⁾ . Par "handicap", on comprendra, selon la définition du Petit Robert : "Infériorité momentanée (économique, sociale, politique) d'une collectivité par rapport à une autre".

Parallèlement à ces réunions de concertation, une dizaine d'entretiens individuels, auprès d'acteurs économiques difficilement mobilisables autrement (voir liste jointe en annexe) ont porté sur les stratégies des acteurs du territoire, retraduites sous la forme d'un ensemble de données dites « variables comportementales », éclairant les objectifs, enjeux, stratégies, qui les caractérisent le mieux.

C'est ensuite un groupe de synthèse qui a terminé de sélectionner les informations importantes.

Les ressources retenues par les acteurs :

La richesse du territoire :

Qualité de vie attrayante : Un territoire attrayant par ses qualités paysagères et la convivialité de ses femmes et ses hommes, un tissu rural bien vivant, à échelle humaine permettant des échanges entre urbains et ruraux.

Paysages : Le territoire bénéficie de paysages naturels, diversifiés et entretenus par l'activité agricole

Identité rurale : Constat d'une identité rurale sur l'ensemble du territoire

Authenticité : Patrimoine authentique divers, témoin des ressources naturelles locales (bois, terre/briques, ardoise)

Les caractéristiques de ce territoire :

Situation géographique : La position stratégique au carrefour de deux axes nord sud/est ouest au cœur du triangle Toulouse/Albi/Castres facilite tout type d'échanges.

Accessibilité : Bon niveau d'infrastructures des réseaux ferrés et autoroutiers dans la frange nord-ouest du territoire, et proximité de l'aéroport.

Enseignement : Le triangle des agglomérations Castres/Toulouse/Albi avec la présence des Facs, Ecoles, Lycées Techniques... permet le maintien des jeunes en milieu rural.

Ecole : Eléments de vitalité des villages, encore assez nombreuses et bien réparties sur le territoire

Forte capacité d'accueil : Le territoire bénéficie d'une forte tradition d'accueil liée à son histoire : le territoire a eu à accueillir de nombreux migrants dans l'industrie et l'agriculture

L'économie :

Economie équilibrée : Le territoire bénéficie d'un développement économique équilibré (industrie/services/agriculture)

Tourisme de proximité : Le cadre naturel de qualité, la richesse du patrimoine, la présence de bassins de clientèle importants, et le développement d'hébergement rural permettent le développement d'une activité touristique de type agrotourisme, tourisme vert et culturel.

Dynamisme des agriculteurs : Les agriculteurs ont su diversifier leurs productions grâce à leurs qualités entrepreneuriales et leurs capacités à s'organiser en filières.

Produits agricoles de qualité : L'agriculture du territoire bénéficie d'un savoir-faire et d'un terroir de qualité, au travers de productions variées, certifiées et reconnues.

Services à la personne : Bonne qualité des services médico-sociaux bien répartis sur le territoire complété par la présence à proximité de pôles sanitaires importants.

Services : Entreprises de services et artisanat dynamiques, diversifiés, dotés d'un savoir faire et bien répartis.

Laboratoire Fabre : Existence d'un employeur important en terme d'emplois directs et indirects : réseau de sous-traitance sur le territoire

Circuit court : Vente directe de produits authentiques (fermes, marchés, foires)

L'intercommunalité :

Pays : La démarche "Pays" est l'opportunité de faire participer les acteurs locaux (démocratie participative), de travailler en réseau, à l'échelle intercommunale afin de mieux irriguer le territoire.

Communauté de Communes : Intérêt majeur du regroupement des Communes en intercommunalité pour l'élaboration de projets. Facilite les échanges avec le milieu associatif, améliore la communication en diminuant les intermédiaires.

Les handicaps retenus par les acteurs:

A la suite de ce travail de synthèse 20 handicaps et leurs définitions ont été retenus par le groupe de synthèse. Ils se regroupent autour des thèmes suivants

La difficulté à maîtriser l'urbanisation et l'absence de politique d'aménagement du territoire :

Déséquilibre spatial : Le déséquilibre spatial entre l'Ouest (présence de pôles d'emplois industries-services) et le Sud Est (secteur plus agricole) accentué par la crise du textile, constitue un handicap pour organiser une cohérence de Pays.

Pression foncière : L'arrivée de nouvelles populations crée des difficultés à gérer l'urbanisation (problème de mitage) et entraîne une augmentation du coût du foncier, au détriment des locaux, des agriculteurs (installations).

Manque de concertation : Le manque de concertation à tous les niveaux (associations/communes/communautés de communes) empêche de répondre de manière satisfaisante aux besoins des habitants et d'assurer un développement cohérent du territoire.

Pays urbain : Le développement de l'urbanisation croissante est une menace pour l'agriculture en général

Location : Manque de logements locatifs sur le territoire

Les phénomènes d'évasion « économique » :

Services de proximité en difficulté : En dehors de la zone proche de Toulouse et des gros bourgs sur l'ensemble du territoire, les services de proximité, et les petits commerces souffrent d'une évasion de la clientèle.

Fuite commerciale : La proximité et la facilité d'accès routier risquent d'entraîner une fuite commerciale (achats dans la métropole toulousaine)

Besoins nouvelles populations : Face à l'arrivée de nouveaux résidents, le manque de structures petite enfance, écoles, est encore plus crucial dans les petites communes qui n'ont ni les moyens ni la dimension pour proposer ce type de services, d'où une recherche des services concernés à l'extérieur du territoire.

Evasion des entreprises vers l'A68 : La situation attractive des zones d'activités le long de l'A68 a entraîné une évasion des P.M.E.

Facilité d'accès : La proximité des agglomérations toulousaine et castraise a provoqué une évasion des services privés et publics à l'extérieur du territoire, au détriment des collectivités qui voient ainsi disparaître d'importantes ressources financières (taxes).

L'économie :

Entreprises de services : Absence de politique publique d'attractivité pour ce type d'entreprises (conseils, formation, télétravail, nouvelles technologies de télécommunications...)

Réseau routier et ferroviaire déficients : La mauvaise liaison routière et ferroviaire (voyageurs) du territoire avec les 2 agglomérations de Toulouse et Castres (absence de voie rapide), et la déficience du réseau routier en général sont des handicaps par rapport à l'installation de nouvelles entreprises et au maintien des entreprises existantes .

Filière textile en difficulté : La filière textile (Castres-Mazamet), est un employeur important sur le territoire ; ses difficultés ont des retentissements directs sur la partie du territoire située à proximité, qui pâtit également d'un faible nombre de P.M.E.

Isolement des artisans : Sentiment d'isolement des artisans qui souffrent de l'absence de réseaux susceptibles de leur proposer des services de conseil dans leurs activités professionnelles.

Agroalimentaire : Pas de label pour le circuit court. Manque d'infrastructures et menace des normes européennes.

Pénurie de main d'œuvre qualifiée : L'absence de filières d'enseignement technique sur le territoire entraîne à la fois une fuite des élèves et étudiants vers l'extérieur, et une orientation « contrainte » vers des filières d'enseignement général : ces deux phénomènes participent à l'inadéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre qualifiée sur le territoire.

Tourisme : La faiblesse de la capacité d'accueil, le manque de valorisation du patrimoine et l'absence de reconnaissance de l'activité touristique par les collectivités locales en font un secteur économique sous-développé.

Les hommes


Difficultés cohabitation ruraux/citadins : Problèmes comportementaux, d'échanges, de dialogues entre citadins et ruraux. La confrontation de deux modes de vie différents entraîne un problème d'intégration des nouveaux arrivants.

L'environnement

Dégradation du milieu naturel : La production intensive et la présence d'élevages industriels entraînent des nuisances et des pollutions.


Mutation de l'agriculture : La monoculture et la disparition de l'élevage traditionnel entraînent une uniformisation du paysage.

Les opportunités retenues :

 **Le haut débit** : Le réseau « fibre optique » peut permettre le développement d'activités en milieu rural en conjuguant qualité de vie et travail.

 **A380** : Potentiel d'accueil de nouvelles entreprises liées à l'aéronautique

Les menaces retenues :

 **Menace d'urbanisation non maîtrisée (occupation des sols)** : Face au constat d'une croissance importante de l'urbanisation à l'ouest, et compte tenu du projet de voie rapide Castres-Verfeil, les acteurs considèrent qu'il y a une menace de voir une urbanisation non maîtrisée sur tout le territoire.

 **Incinérateurs** : Inquiétude quant aux projets d'installation d'un incinérateur à Graulhet...

Les variables comportementales retenues

- ☐ **Choix de vie** : Choix de la localisation de l'entreprise en milieu rural en tenant compte de la qualité du cadre de vie et de la proximité de Toulouse
- ☐ **Normes européennes** : Capacité à adapter l'entreprise (procédé de fabrication, produit) aux normes européennes.
- ☐ **Entreprises familiales** : La volonté de maintenir de petites structures d'entreprises, à forte implication familiale
- ☐ **Qualité des produits** : La recherche de la meilleure qualité en réponse aux exigences de la clientèle; qualité appuyée sur une démarche "label" dans certains domaines d'activités (ail, veau)
- ☐ **Partenariat** : L'existence de partenariats professionnels : de producteurs dans le cadre de filière, et de regroupements d'entreprises en qualité de fournisseurs, sous-traitants.
- ☐ **Attachement à la région** : Un enracinement fort sur le territoire qui justifie en grande partie le choix de développer de l'activité sur place.
- ☐ **Logiques de regroupement d'entreprises** : Pour se maintenir, il est nécessaire de s'associer à des grands groupes, afin d'intégrer des réseaux de distribution performants. (logistique et développement commercial).
- ☐ **Notoriété** : La connaissance et reconnaissance d'un savoir faire, à travers des produits certifiés.
- ☐ **Diversification** : La volonté de développer de nouveaux produits pour s'adapter à l'évolution de la clientèle.
- ☐ **Ressources humaines** : La difficulté de trouver du personnel compétent pour assurer le contrôle de la qualité des produits.

2 - EN CONCLUSION

Les acteurs locaux ont construit ensemble une représentation des caractéristiques socio-économiques et organisationnelles du territoire, de son fonctionnement et de ses résultats.

Cette représentation est organisée autour de plusieurs éléments qui en constituent la structure, le noyau.

Un premier ensemble d'éléments est constitué par **les bonnes capacités d'échanges avec l'extérieur**, qui repose à la fois sur la capacité des acteurs économiques locaux à s'adapter aux normes européennes, à la position stratégique du territoire, (au cœur du triangle Toulouse/Albi/Castres), mais aussi au bon niveau des infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires de la frange nord ouest du territoire,

Le second ensemble est celui des **facteurs de création de richesses « rurales »**, qui fait référence à la présence d'une économie rurale dynamique basée sur une répartition équilibrée entre les différents secteurs économiques (industries, agriculture, services) Cette ensemble réunit également d'autres facteurs positifs, notamment l'existence d'acteurs économiques dynamiques qui ont su valoriser un savoir-faire de qualité, et un cadre de vie attrayant lié aux paysages

Nous sommes donc en présence d'un **territoire qui dispose de réels atouts** :

Parce qu'ils constituent la structure, ces éléments représentent les principales valeurs et enjeux du territoire. Ils sont renforcés par **des caractéristiques positives héritées du passé** tels que le sentiment d'identité rurale et l'attachement au « pays ».

Le territoire bénéficie également de **facteurs favorables au développement local** tels que la proximité d'établissements d'enseignement, un réseau d'écoles publiques bien réparties ou encore l'organisation des collectivités en Communautés de Communes, témoignage d'une capacité des élus à travailler ensemble dans des démarches intercommunales.

Ces éléments centraux du territoire sont soumis à diverses influences, les unes tendant à les renforcer et les stimuler, les autres tendant au contraire, à les affaiblir. C'est le cas des handicaps révélés par les acteurs qui ont participé à ce diagnostic concerté .

Ainsi, simultanément, plusieurs facteurs fragilisent cette armature de facteurs positifs.

Un premier ensemble de **freins au développement** réside dans des dysfonctionnements de la sphère publique. Ils portent sur le manque de concertation, la faible reconnaissance du secteur touristique par les collectivités et l'inadéquation du dispositif d'enseignement aux besoins.

A ces handicaps s'ajoutent également des défaillances du secteur privé, lorsque les acteurs locaux constatent des phénomènes d'évasion commerciale, l'inadéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre qualifiée et également le manque de concertation avec les collectivités.

Un second ensemble de facteurs fragilisant est révélé lorsque les acteurs mentionnent un ensemble de **difficultés à maîtriser les effets du changement** liés à l'arrivée de nouvelles populations sur un territoire à dominante rurale, avec **des menaces de dégradation du cadre de vie** C'est le constat cumulé de difficultés de cohabitation entre ruraux et citadins, de pénurie de logements locatifs, de déséquilibre spatial entre l'ouest et le sud-est du territoire, de pression foncière au détriment des autochtones, du développement d'une urbanisation croissante menaçante pour l'agriculture, mais aussi de nuisances et de pollutions attribuées à une agriculture intensive et de réseaux routiers et ferroviaires inadaptés.

Un troisième ensemble de facteurs fragilise le fonctionnement du territoire du Pays de Cocagne aux yeux des acteurs. Il s'agit de facteurs de **régression économique** rassemblant des informations qui caractérisent une économie en difficulté .

C'est le cas de la filière textile dont la déprise impacte l'emploi sur le territoire, de l'évasion des P.M.E attirée par l'A68, des services privés et publics attirés par les agglomérations toulousaine et castraise , ainsi que le constat du faible nombre d'entreprises de services « avancés ».C'est également, aux yeux des acteurs, le cas des artisans en difficulté face à l'évolution des marchés,

En terme de prospective, on peut illustrer quelques projections possibles sur l'avenir :

Dans un scénario défavorable de renforcement des handicaps pointés par les acteurs, (celui de leur non maîtrise dans l'avenir), le risque pour ce territoire est de voir augmenter l'influence des facteurs « Freins au développement », « Menaces de dégradation du cadre de vie » et « Difficulté à maîtriser les effets du changements »

Dans ce contexte, cet ensemble prendrait le pas sur les facteurs favorables au développement local et impacterait le noyau dur du territoire, qui s'en trouverait fortement dégradé.

Concrètement, si les effets du développement liés notamment à l'arrivée massive de nouvelles populations ne sont pas suffisamment maîtrisés, ils risquent d'atténuer la capacité du territoire à « digérer » les mutations engendrées et de porter atteinte aux atouts du territoire.

Une vision prospective plus favorable permet d'imaginer que les facteurs de création de richesses « rurales » (tels qu'une économie rurale dynamique et des acteurs aux qualités entrepreneuriales) seraient renforcés et que les effets néfastes du développement décrits plus hauts seraient contenus et maîtrisés. Ceci conduirait à la préservation du cadre de vie et au maintien d'une qualité de vie attrayante.

Chapitre III°: La définition des enjeux du territoire ou le pays souhaité à 20 ans

A. LE PAYS SOUHAITE

Partant du diagnostic et afin de parvenir à la proposition d'une **stratégie de développement durable pour le territoire**, l'Association de préfiguration du Pays de Cocagne a voulu passer à l'étape suivante en conservant le principe d'une large concertation .

Cette étape vise à définir les caractéristiques du territoire souhaité à long terme par les acteurs locaux. Ceci a été fait à l'occasion d'une journée de travail rassemblant 50 acteurs locaux publics et privés agissant sur le territoire, qui s'est tenue le 17 mai 2003 à Saint Sulpice, au cours de laquelle le travail de plusieurs ateliers a permis d'établir ces caractéristiques.

Cette représentation commune de l'avenir souhaité s'organise autour de grands thèmes ; les activités économiques et la formation, un développement touristique cohérent, une agriculture diversifiée et de qualité, l'existence d'un projet de gestion maîtrisée de l'urbanisation...Nous en avons ci après retenu les grandes lignes :

LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET LA FORMATION

- Dans 20 ans, le Pays ... aura su faciliter le renouvellement des artisans et la transmission des entreprises, en participant à des démarches de promotion des métiers de l'artisanat auprès des jeunes ;
- ... aura su inciter le développement des dispositifs de mutualisation de moyens communs, et d'emplois à temps partagé tels que ceux qui existent dans l'agriculture pour permettre aux autres secteurs (artisanat, entreprises, services publics...) de se maintenir sur le territoire.
 - ... aura su développer l'information dans les écoles et la formation professionnelle pour redonner à l'artisanat ses lettres de noblesse et faire en sorte que la main d'œuvre soit adaptée à l'offre d'emplois générée par l'arrivée de nouveaux habitants, notamment dans les secteurs du BTP.
 - ... aura su mettre en place des formations adaptées aux besoins des entreprises et du marché par des liens étroits avec les chambres consulaires et la formation continue afin d'être le plus réactif possible
 - ... aura su soutenir l'adaptation des commerces et services locaux à l'évolution des besoins de la clientèle, pour pallier les phénomènes de fuites commerciales liés à la proximité de grandes agglomérations

- ... aura su maintenir le tissu économique actuel ; de nouvelles entreprises (agricoles, artisanales, de services, high tech ...) se seront implantées de façon homogène sur l'ensemble du territoire grâce à une politique concertée d'accueil des entreprises, notamment en ce qui concerne les nouvelles technologies de communication.. Le télétravail sera répandu. Des zones d'activités complémentaires et non concurrentes auront été créées.

UN DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE COHERENT

- Dans 20 ans, le Pays ... aura su développer l'activité touristique à travers des équipements structurants et complémentaires, dans le respect d'une cohérence à l'échelle du Pays, et de son environnement.
- ... aura su valoriser les qualités de son patrimoine naturel et bâti en organisant un accueil de qualité, professionnel, (notamment au niveau des offices du tourisme, syndicats d'initiatives en réseau),
 - ... aura su se doter des hébergements nécessaires pour capter, retenir et faire revenir les touristes, en cohérence avec les efforts de valorisation engagés sur les sites majeurs les plus proches.
 - ... aura su développer un maillage important de chemins de randonnée en cohérence avec les schémas national et régional, qui constitueront un support important pour le développement de l'agro-tourisme et du tourisme vert.

UNE AGRICULTURE DIVERSIFIEE ET DE QUALITE

- Dans 20 ans...
- Les agriculteurs, toujours dynamiques, auront continué à s'adapter aux nouvelles normes. Les productions de qualité (ail rose, veau du Lauragais, filière fruits) auront été préservées et développées en travaillant avec les territoires voisins dans une logique de développement de filières.
- Toutes les formes d'agriculture sauront cohabiter dans la mesure où elles sont de qualité et qu'elles répondent à un marché.

L'agriculture de demain est une agriculture raisonnée, basée sur de petites exploitations produisant des produits de qualité à haute valeur ajoutée, qui auront su capter de nouveaux marchés, développer de nouvelles filières.

L'EXISTENCE D'UN PROJET DE GESTION MAITRISEE DE L'URBANISATION

- Dans 20 ans, le Pays... aura su maîtriser la croissance urbaine grâce à la mise en place d'outils d'urbanisme au service d'une politique volontaire de gestion du foncier, garante d'un développement cohérent de l'espace, assortie d'une qualité de vie reconnue.
- ... aura su maintenir, par une gestion de l'urbanisation, le caractère rural du territoire, en préservant ses paysages, l'authenticité de ses centres bourgs et de ses sites majeurs, grâce à une politique de protection du patrimoine.
 - ... aura su anticiper les nouveaux besoins en équipements et services générés par l'accroissement de population, notamment à travers une politique concertée d'assainissement et de traitement des déchets.

L'ORGANISATION DES CAPACITES D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS

- Dans 20 ans, le Pays ... aura su préserver son cadre de vie avec ses paysages, sa qualité de vie et ses traditions, sans pour autant se renfermer sur lui-même.
- ... aura su poursuivre l'accueil de nouveaux habitants qui participent au maintien et au développement des services et commerces locaux, tout en maintenant un brassage et une mixité sociale (nouveaux arrivants/autochtones, toutes catégories sociales).
 - ... aura su, face à l'arrivée de nouvelles populations, mettre en place une politique foncière et plus largement une politique de l'habitat qui favorisent la création d'offres de logement de standings différents dans les villages, les bourgs et les villes.

LA VALORISATION DES ATOUTS CULTURELS COMME FACTEURS D'INTEGRATION

- Dans 20 ans, le Pays... aura su valoriser les caractères authentiques de son identité rurale pour éviter « la fracture », en faisant connaître à ses habitants tout comme à l'extérieur, l'histoire, le savoir-faire, la culture, le patrimoine, pour qu'ils soient les moteurs de leur intégration.
- ... aura su faire de l'attachement au « Pays » une force, en incitant les jeunes à plus d'ouverture vers l'extérieur, plus de mobilité, pour revenir « enrichir » le Pays.
 - ... aura su communiquer sur les attraits de son identité culturelle (culture occitane, identité forte autour du nom Pays de Cocagne) avec les régions et les pays voisins.
 - ... aura su préserver la « dimension humaine » de son territoire, par l'intermédiaire du monde associatif réunissant les autochtones et les nouveaux arrivants.

UN PAYS ENGAGE DANS LA CONCERTATION DE MANIERE DURABLE

- Dans 20 ans... les différentes collectivités travailleront en véritables partenaires, pour un développement cohérent et solidaire basé sur un dispositif intercommunal qui permettra aux élus d'échanger leurs expériences et de rapprocher leurs points de vue.
- ... l'ensemble des institutions engagera des réflexions sur les possibilités d'échanges avec l'extérieur du territoire afin de conserver un esprit ouvert, dynamique.
 - ... des outils de concertation destinés à faciliter le dialogue entre acteurs institutionnels et acteurs socio-économiques aideront le Pays à mieux communiquer sur ses ambitions et à les faire partager à ses habitants.

UN PAYS OUVERT SUR L'EXTERIEUR

- Dans 20 ans, le Pays ... aura su valoriser sa position stratégique et privilégiée au sein du triangle Toulouse/Albi/Castres, en participant au développement du transport collectif et au réaménagement des axes routiers structurants, dans le but de faciliter les échanges économiques avec l'extérieur, vers l'agglomération toulousaine notamment, mais aussi vers l'espace méditerranéen et l'Espagne.
- ... aura veillé à assurer un développement cohérent de son territoire en lien avec les politiques de développement des territoires voisins.

L'objet du projet de développement durable du Pays est de préparer un avenir qui réduise l'écart entre la représentation que les acteurs ont du territoire actuel et celle qu'ils ont élaborée du pays souhaité à long terme. Ceci implique un certain nombre d'évolutions dans les domaines social, économique, environnemental, pour la réalisation desquels une stratégie claire et précise est nécessaire.

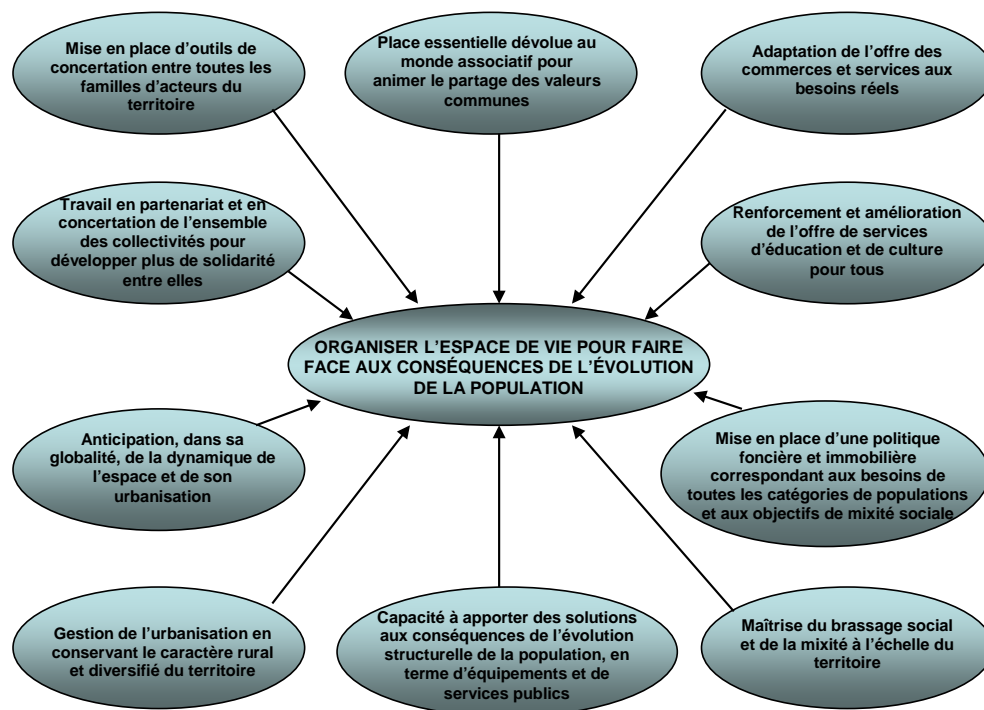
L'analyse des évolutions jugées nécessaires a conduit à identifier trois grandes orientations, qui constituent les axes de la stratégie à élaborer. Ces trois orientations et les évolutions souhaitées qui ont conduit à les définir sont listées dans le point suivant.

B. LES EVOLUTIONS

SOUHAITEES

1. PREMIER ENSEMBLE D'EVOLUTIONS SOUHAITEES AUTOUR DE L'ORIENTATION

ORGANISER NOTRE ESPACE DE VIE POUR FAIRE FACE AUX CONSEQUENCES DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION

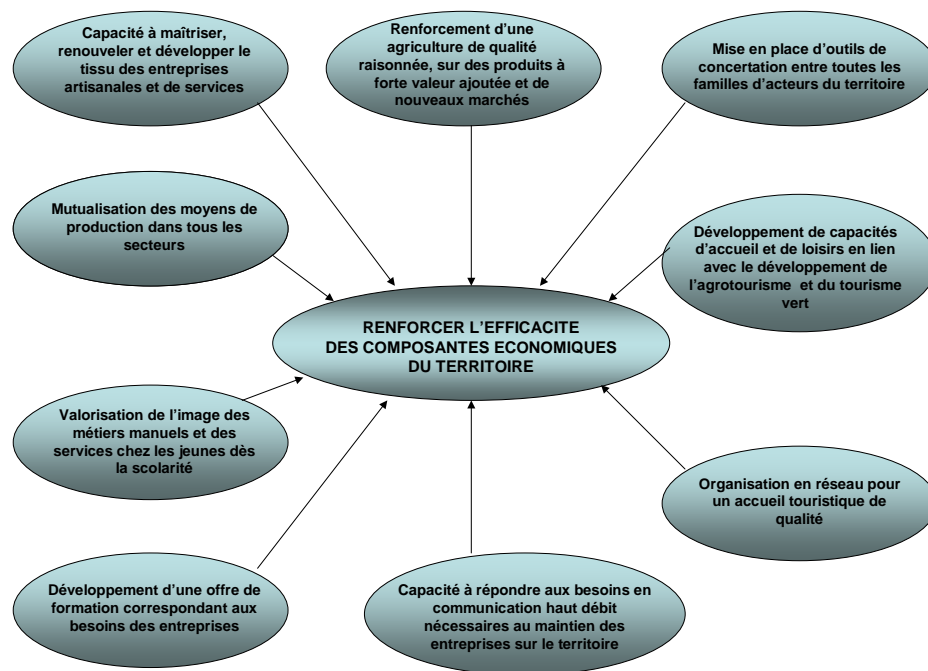


Face à la forte pression foncière inégalement répartie sur le territoire, l'accroissement des besoins générés par l'arrivée de nouvelles populations, les difficultés de cohabitations avec les habitants plus « anciens » du territoire, le Pays veut s'organiser pour que l'urbanisation du territoire se réalise dans le respect de son identité rurale à travers la protection de son patrimoine et la mise en place d'outils de gestion de l'espace.

La réponse aux besoins des populations en terme d'équipements et de services doit être organisée de façon cohérente à l'échelle du territoire, en concertation avec les acteurs locaux.

2. DEUXIEME ENSEMBLE D'EVOLUTIONS SOUHAITEES AUTOUR DE L'ORIENTATION

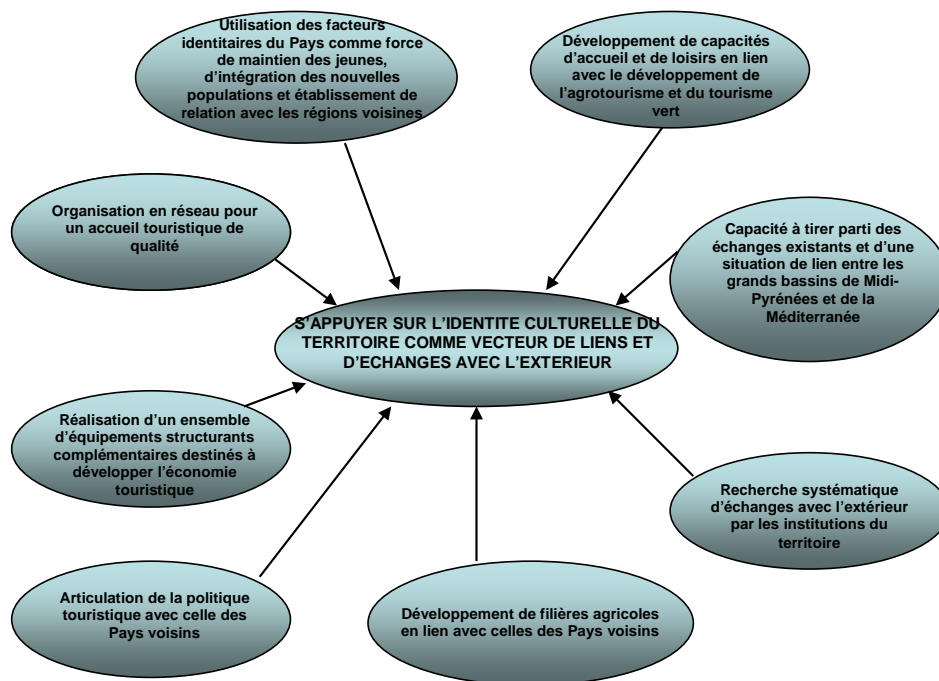
RENFORCER L'EFFICACITE DES COMPOSANTES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE



Le territoire dispose des « fondamentaux » d'une économie équilibrée : un tissu d'entreprises, un artisanat et des commerces relativement bien répartis, une agriculture dynamique, un potentiel touristique en devenir. Tout est en place, il faut l'aider à renouveler ses ressources humaines, à les former, à s'adapter à l'évolution des besoins de la clientèle, à optimiser le « crédit d'image » dont il bénéficie à l'extérieur.

3. TROISIEME ENSEMBLE D'EVOLUTIONS SOUHAITEES AUTOUR DE L'ORIENTATION

*S'APPUYER SUR L'IDENTITE CULTURELLE DU TERRITOIRE
COMME VECTEUR DE LIENS ET D'ECHANGES AVEC L'EXTERIEUR*



Pour éviter « la fracture », le Pays saura valoriser les caractères authentiques de son identité rurale, en faisant connaître à ses habitants tout comme à l'extérieur, l'histoire, le savoir-faire, la culture, le patrimoine, pour qu'ils soient les moteurs de leur intégration.

L'identité rurale du Pays de Cocagne sera utilisée comme un facteur d'intégration des nouvelles populations, et comme un vecteur de communication avec les populations autochtones.

La situation charnière, à la fois entre les pôles urbains importants de Toulouse, Castres et Albi, et plus largement entre les grands bassins de Midi-Pyrénées et de la Méditerranée offre une position stratégique au Pays de Cocagne en terme d'échanges économiques et d'apport de population résidentielle.

A l'inverse d'une stratégie « défensive », le Pays organise la cohérence de son développement en s'attachant à suivre des logiques de complémentarités avec les régions et Pays voisins, et ce dans le respect de l'identité culturelle du territoire.

Le 12 juin 2003, l'Association de Préfiguration du Pays de Cocagne a entériné les trois orientations majeures qui déterminent à long terme les enjeux du projet de développement du Pays ; ces orientations constituent ipso facto les trois grands axes stratégiques de la Charte de Pays.

**C. L'ELABORATION ET LA PRESENTATION
DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE**

Trois groupes de travail, un par axe stratégique, se sont réunis à deux reprises pour travailler sur le contenu de ces axes. C'est ainsi que les participants ont dû proposer, puis mettre en cohérence en les hiérarchisant, les objectifs et les moyens permettant la mise en œuvre de la stratégie de développement durable.

Leur réflexion a été nourrie par l'ensemble des données issues du diagnostic, de la journée sur le Pays souhaité, de la réflexion sur les besoins de changements. Il en est sorti une formulation claire de l'ambition de ce territoire pour la prochaine décennie, déclinée sous la forme d'axes stratégiques, de grands objectifs et de moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. C'est cette stratégie qui est présentée ci après.

Une fois les axes de développement actés par l'Association de Préfiguration du Pays de Cocagne, la stratégie nécessaire à leur mise en œuvre a été élaborée de façon concertée en mobilisant un groupe de travail par axe stratégique.

Chaque groupe a élaboré en relation avec l'équipe technique de l'Association, une proposition de stratégie pour son axe ; puis une synthèse a été faite par un groupe de travail commun pour parvenir à la stratégie exposée ci après.

Afin d'en donner une vision globale, on peut la présenter sous une forme graphique qui met en évidence les filiations entre les objectifs et moyens qui constituent cette stratégie. Le graphe suivant présente la hiérarchie de ces objectifs et moyens : une ambition qui conduit à trois axes stratégiques, dix grands objectifs à atteindre pour les réussir, qui demandent la mise en œuvre de trente-deux moyens.

AXE 1 - ORGANISER NOTRE ESPACE DE VIE

1/1 : Anticiper les besoins de services des populations

- 1/A : Soutenir les commerces et services de proximité
- 1/B : Engager un dispositif de concertation entre collectivité et population locale
- 1/C : Organiser un maillage de services à la population à l'échelle du Pays

1/2 : Maîtriser ensemble l'aménagement de notre territoire

- 1/D : Utiliser des outils d'urbanisme Pays
- 1/E : Mettre en place un dispositif de transport cohérent
- 1/F : Diversifier et répartir l'offre de logement

1/3 : Préserver et valoriser notre patrimoine

- 1/G : Encourager la restauration du bâti existant
- 1/H : Préserver des ressources naturelles saines
- 1/I : Valoriser les caractéristiques identitaires du patrimoine du Pays de Cocagne

1/4 : Organiser un espace de vie solidaire

- 1/J : Favoriser la mise en commun de moyens et la mutualisation des services à la population
- 1/K : Développer de nouveaux services inventifs
- 1/L : Mobiliser plus de solidarité vers les publics fragilisés

1. PRESENTATION DETAILLEE DE L'AXE 1 : ORGANISER NOTRE ESPACE DE VIE

Face à la pression foncière inégalement répartie sur le territoire, à l'accroissement des besoins générés par l'arrivée de nouvelles populations, aux difficultés de cohabitation avec les habitants plus anciennement installés sur le territoire, le Pays s'organise pour que l'urbanisation du territoire se réalise dans le respect de son identité rurale, à travers la protection de son patrimoine, la mise en place d'outils de gestion de l'espace.

Il s'agit d'organiser à l'échelle du Pays une réponse cohérente aux besoins en équipements et services des populations, en concertation avec les acteurs locaux.

1/1 : Anticiper les besoins de services des populations

Il s'agit ici d'anticiper les besoins générés par les phénomènes d'arrivée de nouveaux habitants et de vieillissement de la population, en terme de services publics et privés, de commerces, d'équipements scolaires, de petite enfance, de loisirs et de culture.

Ces services sont à l'initiative d'acteurs publics, d'associations et de privés, ils sont nombreux, divers, répondent à différentes logiques de développement. C'est dans l'intérêt de tous de favoriser une cohérence de l'offre, en phase avec les besoins réels de la population.

Points de repères du diagnostic

- La proximité d'établissements d'enseignement
- Un réseau d'écoles publiques bien réparties
- Des services médico-sociaux, bien répartis et complétés par la présence de pôles sanitaires importants
- Les phénomènes de fuite commerciale liés à la proximité de grandes agglomérations, au détriment des petits commerces
- Des services publics et privés qui n'arrivent pas à s'adapter aux besoins des nouvelles populations
- Le manque de concertation entre les sphères publiques et privées ne permettant pas de satisfaire les besoins des habitants et d'assurer un développement cohérent
- Les difficultés des collectivités à satisfaire les besoins des nouveaux arrivants en terme de services à la personne
- La démarche de concertation du Pays de Cogne considérée comme une opportunité

Ce qui est recherché...

- Le renforcement et l'amélioration de l'offre de services d'éducation et de culture pour tous
- L'adaptation de l'offre des commerces et services aux besoins réels
- Une capacité à apporter des solutions aux conséquences de l'évolution structurelle de la population, en terme d'équipements et de services publics
- La mise en place d'outils de concertation entre toutes les familles d'acteurs du territoire

Pour atteindre cet objectif, les moyens proposés sont les suivants :

1/A : Soutenir les commerces et services de proximité

Il s'agit d'aider le maintien et le développement d'une offre de services et de commerce de proximité, lorsque ceux-ci sont pertinents au regard des besoins de la population locale ; il peut s'agir d'aide à la reprise d'activités mais aussi de soutien à l'adaptation des services et commerces existants à l'évolution des comportements d'achats des habitants.

1/B : Engager un dispositif de concertation entre collectivité et population locale

De nombreuses associations locales bénéficient du dynamisme des « nouvelles populations » pour qui c'est à la fois un moyen de s'impliquer dans la vie locale, d'en être acteur et de s'organiser pour répondre directement à un besoin pour lequel ces nouveaux habitants estiment que les réponses existantes ne sont pas ou partiellement satisfaisantes.

L'organisation d'un dispositif de concertation permanent, sous forme de forum des associations, de séances de réflexion engagées dans le cadre du Conseil de Développement entre les représentants des collectivités, les associations et les autres acteurs locaux publics et privés, est un moyen de mieux connaître les besoins des habitants, d'organiser un espace de vie cohérent où les services proposés sont en phase avec des besoins exprimés. C'est aussi un outil de communication entre élus et population au service d'une meilleure compréhension des politiques publiques engagées dans un intérêt collectif.

1/C : Organiser un maillage de services à la population à l'échelle du Pays

Il s'agit d'organiser un dispositif, de type schéma de services qui permette aux collectivités, institutions et associations de travailler ensemble à l'échelle du territoire, dans l'optique d'échanger sur les pratiques, de définir des priorités dans l'intérêt du plus grand nombre.

1/2 : Maîtriser ensemble l'aménagement de notre territoire

Il s'agit d'inciter les communes et intercommunalités à travailler ensemble pour organiser un développement équilibré du territoire, notamment face aux phénomènes d'attractivité d'intensité variable selon les parties du territoire.

La loi a doté les collectivités d'outils d'urbanisme et de politique foncière qui offrent les moyens d'une action volontariste en terme de gestion équilibrée du territoire.

Points de repères du diagnostic

- La menace d'une incapacité à maîtriser l'urbanisation croissante
- L'absence de maîtrise de la pression foncière
- L'absence de maîtrise de la croissance urbaine au détriment de l'agriculture
- Le manque de logements locatifs sur le territoire
- Le bon niveau des infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires favorise la frange nord ouest du territoire ; ailleurs, la déficience du réseau routier constitue un handicap
- L'organisation des collectivités en communautés de communes

Ce qui est recherché...

- L'anticipation, dans sa globalité, de la dynamique de l'espace et de son urbanisation
- La gestion de l'urbanisation en conservant le caractère rural et diversifié du territoire
- La maîtrise du brassage social et de la mixité à l'échelle du territoire
- La mise en place d'une politique foncière et immobilière qui corresponde aux besoins de toutes les catégories de populations ainsi qu'aux objectifs de mixité sociale
- Le travail en partenariat et en concertation de l'ensemble des collectivités pour développer plus de solidarités entre elles

Pour atteindre cet objectif, les moyens proposés sont les suivants :

1/D : Utiliser des outils d'urbanisme Pays

Face à la pression foncière liée à la proximité de grandes agglomérations, l'objectif est de trouver un équilibre entre le « rural » et l'« urbain », en incitant les collectivités à utiliser des outils d'urbanisme élaborés en concertation dans le cadre d'une réflexion à l'échelle du Pays.

Il s'agit d'organiser une gestion du territoire qui préserve un équilibre entre les différents usages de l'espace (espaces agricoles, zones d'habitat, zones d'activités, espaces verts...)

Le Pays souhaite élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale (S.CO.T) sur son territoire.

1/E : Mettre en place un dispositif de transport cohérent

Par ses qualités résidentielles, le Pays de Cocagne attire de nombreux habitants dont les emplois restent localisés dans l'agglomération toulousaine. Cependant, une seule partie du territoire est bien desservie par les moyens de transports (transports en commun et infrastructures routières en liaison rapide). L'objectif est d'engager une réflexion à l'échelle du Pays, de déterminer des priorités, dans le but de favoriser la fréquentation des transports en commun et d'améliorer la desserte des différentes zones d'habitat et d'emplois, compte tenu des attentes formulées par les usagers actuels et futurs.

1/F : Diversifier et répartir l'offre de logement

Il s'agit de mettre en place un dispositif volontariste pour renforcer la diversité de l'offre de logement et assurer la mixité sociale.

L'augmentation constante de la pression foncière a favorisé le développement d'un habitat individuel dont les coûts ne permettent plus à de nombreuses catégories sociales d'acquérir un logement. La faiblesse de l'offre locative, particulièrement les logements sociaux est aussi un handicap pour maintenir une mixité garante d'une cohésion sociale sur le territoire. Il s'agit aussi bien de permettre la décohabitation des jeunes que l'accès à des logements situés en centre bourgs pour les personnes âgées.

Il s'agit donc de mener à l'échelle du Pays une politique volontariste de maintien d'une mixité sociale, pour éviter le développement de ghettos et permettre le développement de logements sociaux de qualité.

1/3 : Préserver et valoriser notre patrimoine

Le patrimoine bâti (petit patrimoine, patrimoine religieux, ensemble bâti de qualité ...) et le patrimoine naturel (cours d'eau, paysage, forêts...), à travers les différentes facettes qui le composent, constituent un capital que le Pays se doit de préserver et valoriser, parce qu'il est garant du maintien d'un fort sentiment d'appartenance au pays de Cocagne revendiqué par les acteurs locaux.

Points de repères du diagnostic

- Un fort pouvoir identitaire du territoire, nourri par un patrimoine authentique
- Des matériaux nobles traditionnels du pays, atout au plan patrimonial comme la brique du Lauragais, ou l'ardoise de la région de Dourgne
- un patrimoine vernaculaire avec ses bastides, ses bergeries, ses moulins à eau et à vent, ses pigeonniers, lavoirs, fontaines, puits... le territoire est riche d'un petit patrimoine lié à l'eau
- La faiblesse de l'économie touristique, malgré des potentialités pour le tourisme de proximité (situation, environnement)
- Des paysages naturels et agricoles de qualité, avec la menace d'une uniformisation des paysages liée à la mutation de l'agriculture traditionnelle
- Une qualité de vie attrayante liée aux paysages

Ce qui est recherché...

- L'utilisation des facteurs identitaires du Pays comme force de maintien des jeunes, d'intégration des nouvelles populations et d'établissement de relations avec les régions voisines
- Gestion de l'urbanisation en conservant le caractère rural et diversifié du territoire
- Maintien d'un cadre de vie attrayant

Pour atteindre cet objectif, les moyens proposés sont les suivants :

1/G : Encourager la restauration du bâti existant

Pour participer à la valorisation du patrimoine bâti, développer une offre de logement complémentaire (permanent ou touristique), il s'agit d'inciter les particuliers et les collectivités à réaliser des opérations de réhabilitation.

1/H : Préserver des ressources naturelles saines

Il s'agit de favoriser les projets qui visent à organiser la préservation du milieu naturel (eau, air, sol), dans la mesure où ces initiatives sont engagées en concertation et en partenariat avec les acteurs locaux.

1/I : Valoriser les caractéristiques identitaires du patrimoine du Pays de Cocagne

L'objectif est de préserver les qualités paysagères, architecturales et environnementales qui caractérisent le territoire dans la mesure où elles ont un fort pouvoir identitaire pour ses habitants, et qu'elles participent au développement d'un cadre attractif pour les clientèles touristiques.

Il s'agit de participer à la préservation de ce capital identitaire, par le biais de chartes paysagères, ou encore d'opérations de rénovation du petit patrimoine, de restauration des noyaux villageois et centres anciens dont l'intérêt patrimonial est évaluée collectivement.

1/4 : Organiser un espace de vie solidaire

Le développement durable d'un territoire passe par le respect des ressources naturelles, culturelles, mais aussi sociales ; il doit contribuer de manière positive et équitable au développement économique, mais aussi à l'épanouissement des individus qui vivent sur le territoire.

Or, l'espace rural, celui qui est « sous dominance urbaine », comme celui qui est plus à l'écart, abrite une part de population fragilisée. C'est le cas des populations âgées, déjà très présentes, pour lesquelles les tendances démographiques montrent une forte augmentation à venir. C'est aussi le cas de populations plus jeunes, dont une partie est susceptible de se précariser en l'absence d'une politique d'intervention publique en sa faveur.

Points de repères du diagnostic

- Le phénomène de vieillissement de la population que connaît le territoire ne peut qu'entraîner un accroissement des besoins en équipements et services pour personnes âgées
- L'apport de population active jeune a entraîné, de fait, des besoins en services à la petite enfance
- **Le taux du chômage** global représente 12,4 % en 1999 sur le territoire du pays
- Le taux de chômage des femmes est de 15,8%

Ce qui est recherché...

- La place essentielle dévolue au monde associatif pour animer le partage des valeurs communes
- Le travail en partenariat et en concertation de l'ensemble des collectivités pour développer plus de solidarité entre elles

Pour atteindre cet objectif, les moyens proposés sont les suivants :

1/J : Favoriser la mise en commun de moyens et la mutualisation des services à la population

L'instruction du sport, de la musique, plus généralement les loisirs sont des activités réclamées par les populations qui viennent s'installer dans les communes du Pays. Or, ce sont des services à la population dont le coût est difficile à supporter pour les petites communes, particulièrement quand il s'agit de satisfaire un nombre réduit d'amateurs.

L'accès à ces activités est important à maintenir et à développer pour les habitants de l'ensemble du territoire, car c'est un outil d'intégration et de socialisation.

D'autres services à la population, tels que ceux qui concernent la petite enfance, où encore les personnes âgées, sont également difficiles à gérer à petite échelle.

Il s'agit ici d'inciter les acteurs locaux tels que les associations ou les collectivités à travailler ensemble, dans une logique de mise en commun des moyens humains et matériels lorsque cela participe à une plus grande cohérence de l'offre de services à la population.

C'est aussi pour des associations le moyen de maintenir des cadres techniques en associant leurs forces.

1/K : Développer de nouveaux services inventifs

Il s'agit de susciter, soutenir la création de nouveaux services inventifs en direction de populations spécifiques (personnes âgées, adolescents, petite enfance...) dans la mesure où ils répondent de façon pertinente aux besoins des habitants du Pays de Cocagne et qu'ils participent au maintien d'un territoire équilibré.

1/L : Mobiliser plus de solidarité vers les publics fragilisés

Il s'agit de s'attacher à répondre aux besoins des publics qui, aujourd'hui, n'ont pas les moyens de faire connaître leurs besoins, et encore moins de les satisfaire.

Cela concerne les personnes en situation de précarité économique et sociale, également les personnes dites dépendantes ainsi que leurs accompagnants, pour lesquelles le Pays souhaite faciliter l'accès aux services publics (santé, social), par le biais de dispositif de coordination (type C.L.I.C, guichet unique).

AXE 2 : RENFORCER NOTRE ECONOMIE

2/1 : Mieux gérer les ressources humaines

2/A : Promouvoir les métiers traditionnels en déficit d'image

2/B : Favoriser et anticiper les transferts et reprises d'activités

2/C : Inciter la mutualisation des moyens de production

2/D : Favoriser des dispositifs de formation de proximité

2/2 : Renforcer l'attractivité du territoire et soutenir les acteurs économiques existants

2/E : Inciter le développement des NTIC adaptées aux attentes des entreprises (nouvelles et existantes)

2/F : Accompagner les acteurs économiques existants et accueillir les nouveaux

2/G : Favoriser la concertation entre collectivités et acteurs économiques

2/H : Valoriser la notoriété de l'appellation « Pays de Cocagne » au profit d'une économie de qualité

2/3 : Renforcer la valeur ajoutée de l'agriculture et de l'artisanat

2/I : Développement des partenariats économiques entre les secteurs agricoles et artisanaux

2/J : Favoriser la production, la transformation et la commercialisation de produits de qualité porteurs de l'image du Pays de Cocagne

2/K : Encourager le développement de circuits courts de vente (marchés de plein vent, agrotourisme)

2. PRESENTATION DETAILLEE DE L'AXE 2 : RENFORCER NOTRE ECONOMIE

Le territoire dispose des « fondamentaux » d'une économie équilibrée : un tissu d'entreprises, un artisanat et des commerces relativement bien répartis, une agriculture dynamique, un potentiel touristique en devenir. Tout est en place, il faut l'aider à renouveler ses ressources humaines, à les former, à s'adapter à l'évolution des besoins de la clientèle, à optimiser le « crédit d'image » dont bénéficie le Pays de Cocagne à l'extérieur.

2/1 : Mieux gérer les ressources humaines

Il s'agit de mettre l'accent sur les ressources humaines qu'il faut renouveler, former, adapter à l'évolution des besoins de la clientèle et des entreprises.

Points de repères du diagnostic

- L'inadéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre qualifiée
- Une bonne répartition géographique des entreprises de services et artisans
- Une économie rurale dynamique

Ce qui est recherché...

- La mutualisation des moyens de production dans tous les secteurs
- La valorisation de l'image des métiers manuels et des services chez les jeunes dès la scolarité
- Le développement d'une offre de formation correspondant aux besoins des entreprises

Pour atteindre cet objectif, les moyens proposés sont les suivants :

2/A : Promouvoir les métiers traditionnels en déficit d'image

L'arrivée de nouvelles populations, et par là l'augmentation des résidences principales sur le territoire, suscite un marché non négligeable pour des secteurs d'activités touchés par la pénurie de ressources humaines ; c'est le cas du bâtiment, de l'artisanat, des professions « manuelles » en général.

Il s'agit donc ici de favoriser l'organisation d'opérations de promotion, de communication permettant de développer les échanges et le dialogue entre les actifs actuels et potentiels et les professionnels du territoire.

2/B : Favoriser et anticiper les transferts et reprises d'activités

Pour faire face au phénomène de vieillissement des professions de l'artisanat et du commerce de proximité, il s'agit de favoriser le maintien et le développement d'activités adaptées à la demande des acteurs, en apportant un soutien technique aux professionnels qui souhaitent transmettre leurs activités.

2/C : Inciter la mutualisation des moyens de production

Il s'agit d'élargir les dispositifs qui existent dans le secteur agricole, tels que les groupements d'employeurs, aux autres secteurs économiques, notamment à l'artisanat.

La mutualisation peut également concerner l'organisation de services communs à plusieurs entreprises (secrétariat, logistique...)

2/D : Favoriser des dispositifs de formation de proximité

Il s'agit de faciliter l'organisation de sessions de formation délocalisées lorsque cela répond à un besoin avéré, en suscitant notamment la mobilisation d'un public suffisant, ou en développant des systèmes de formation à distance.

2/2 : Renforcer l'attractivité du territoire et soutenir les acteurs économiques existants

On sait que certains secteurs du territoire sont géographiquement plus attractifs que d'autres pour les acteurs économiques qui souhaitent créer, développer une activité.

Il s'agit ici de soutenir, aider, inciter des dispositifs techniques et organisationnels qui favorisent un rééquilibrage de la répartition spatiale des services et activités.

Points de repères du diagnostic

- Des acteurs économiques qui ont su s'organiser pour se diversifier et se développer, (partenariats professionnels)
- La capacité des acteurs économiques locaux à s'adapter aux normes européennes
- L'évasion des P.M.E le long de l'A68
- Des entreprises de services « avancés » ne s'implantent pas sur le territoire, faute de politique publique attractive
- Un déséquilibre spatial ouest/sud-est accentué par la crise du textile

Ce qui est recherché...

- La mise en place d'outils de concertation entre toutes les familles d'acteurs du territoire
- La capacité à répondre aux besoins en communication haut débit, nécessaire au maintien des entreprises sur le territoire
- La capacité à maîtriser, renouveler et développer le tissu des entreprises artisanales et de services

Pour atteindre cet objectif, les moyens proposés sont les suivants :

2/E : Inciter le développement des NTIC adaptées aux attentes des entreprises (nouvelles et existantes)

Il s'agit de limiter les inégalités entre les secteurs équipés de haut débit, et ceux qui ne le sont pas en favorisant le développement des NTIC sur les zones non couvertes, dans la mesure où cela répond aux besoins formulés par les entreprises.

2/F : Accompagner les acteurs économiques existants et accueillir les nouveaux

Les acteurs économiques locaux (entrepreneurs, artisans, commerçants) ont des difficultés à mener, de front, leur activité et un projet personnel de développement (extension, diversification, démarche qualité...)

Il s'agit d'organiser un dispositif de soutien technique leur permettant de bénéficier d'une meilleure écoute de la part des établissements bancaires, des administrations et des autres organismes professionnels.

2/G : Favoriser la concertation entre collectivités et acteurs économiques

Pour que le Pays puisse inciter un développement économique plus équilibré du territoire, il est nécessaire qu'il soit en mesure d'en débattre avec les acteurs économiques et/ou leur représentation dans le cadre d'une instance de concertation permanente.

Les communautés de communes aux côtés des communes deviennent les partenaires des entreprises, tant pour l'accueil que pour les services et l'environnement. Le Pays favorisera les démarches de concertation et les plans d'action conjoints permettant de faciliter le travail des entreprises, la vie des salariés et la protection de l'environnement (énergie, déchets, paysage, transport, rejets...)

2/H : Valoriser la notoriété de l'appellation « Pays de Cocagne » au profit d'une économie de qualité

Dans l'imaginaire collectif, à l'appellation « Pays de Cocagne » sont associées des images de richesses très valorisantes.

Il est donc important de pouvoir utiliser cette notoriété pour communiquer sur des produits de qualité.

Il s'agit ici de travailler à la protection de cette appellation « Pays de Cocagne » et à sa valorisation.

2/3 : Renforcer la valeur ajoutée de l'agriculture et de l'artisanat

L'objectif est de maintenir l'activité agricole et son poids dans l'économie locale en préservant la qualité et la dimension traditionnelle des productions.

Il s'agit également d'accompagner la diversification lorsqu'il y a une transformation des productions qui privilégie la qualité et la dimension traditionnelle des productions.

Points de repères du diagnostic

- Un tissu artisanal qui souffre d'isolement
- La présence d'entreprises à forte implication familiale
- L'existence d'un employeur important sur le territoire
- Des produits de qualité, reconnus grâce à des démarches de certification qui valorisent les savoir-faire locaux
- Des agriculteurs dynamiques, aux qualités entrepreneuriales

Ce qui est recherché...

- Le renforcement d'une agriculture de qualité raisonnée, sur des produits à forte valeur ajoutée et de nouveaux marchés
- L'organisation en réseau pour un accueil touristique de qualité
- Le développement de capacité d'accueil et de loisirs en lien avec le développement de l'agrotourisme et du tourisme vert

Pour atteindre cet objectif, les moyens proposés sont les suivants :

2/I : Développement des partenariats économiques entre les secteurs agricoles et artisanaux

Agriculteurs et artisans ont des intérêts communs, notamment en terme de valorisation de leur production et d'amélioration de la traçabilité des produits transformés.

L'objectif est de rompre « l'isolement » du secteur agricole, en renforçant les liens localement entre l'artisanat et l'agriculture, par le biais de partenariat dans le cadre de la mise en place et/ou du développement de filières ou micro-filières, en collaboration avec les territoires voisins et les pays européens.

2/J : Favoriser la production, la transformation et la commercialisation de produits de qualité porteurs de l'image du Pays de Cocagne

Il s'agit, par le biais de dispositifs « qualité » (cahiers des charges, labels...) de favoriser la production, la transformation et la commercialisation de produits de qualité porteurs de l'image de marque associée à l'appellation « Pays de Cocagne ».

2/K : Encourager le développement de circuits courts de vente (marchés de plein vent, agrotourisme)

Il s'agit d'inciter au développement des circuits courts de vente (vente à la ferme, agrotourisme, marchés de plein vent), afin de faciliter la vente des produits de qualité, produits ou transformés sur le territoire et de multiplier les possibilités d'échanges entre agriculteurs, artisans et les consommateurs finals.

AXE 3 - TISSER DES LIENS A PARTIR DE NOTRE IDENTITE CULTURELLE

3/1 : Echanger avec les territoires voisins

3/A : Engager des partenariats avec les territoires voisins sur les équipements et les actions culturelles

3/B : Organiser une offre touristique et culturelle en partenariat avec les territoires voisins

3/C : Développer des partenariats avec les instances de pilotage des Pays voisins

3/2 : Construire une stratégie de développement touristique durable

3/D : Identifier et mettre en réseau le potentiel culturel et touristique du Pays de Cocagne

3/E : Utiliser l'identité culturelle pour développer des produits touristiques

3/3 : Favoriser les échanges entre populations

3/F : Développer une offre « Culture et Nature » Pays de Cocagne

3/G : Soutenir l'organisation d'évènements à fort potentiel d'échanges

3/H : Développer des outils de communication locale

3 - PRESENTATION DETAILLEE DE L'AXE 3 : TISSER DES LIENS A PARTIR DE NOTRE IDENTITE CULTURELLE

Pour éviter « la fracture », le Pays veut valoriser les caractères authentiques de son identité rurale, en faisant connaître à ses habitants tout comme à l'extérieur, l'histoire, le savoir-faire, la culture, le patrimoine, pour qu'ils soient les moteurs de leur intégration.

L'identité rurale du Pays de Cocagne doit être utilisée comme un facteur d'intégration des nouvelles populations et comme un vecteur de communication avec les populations autochtones.

La situation charnière du Pays de Cocagne, à la fois entre les pôles urbains importants de Toulouse, Castres et Albi, et plus largement entre les grands bassins de Midi-Pyrénées et de la Méditerranée lui offre une position stratégique en terme d'échanges économiques et d'apport de population résidentielle.

A l'inverse d'une stratégie « défensive », le Pays organise la cohérence de son développement en s'attachant à développer des passerelles, suivre des logiques de complémentarités avec les régions et Pays voisins, et ce dans le respect de l'identité culturelle du territoire.

3/1 : Echanger avec les territoires voisins

L'objectif est de s'appuyer sur une démarche de valorisation des caractéristiques de l'identité culturelle du Pays de Cocagne pour l'ouvrir vers les territoires voisins, développer des opportunités de communication, de rapprochement, susciter des échanges entre les structures respectives porteuses de projets de développement, dans le but de jouer la complémentarité, de créer des synergies entre les projets de développement territorial voisins.

Points de repères du diagnostic

- Un fort sentiment d'identité rurale commun à l'ensemble du territoire
- L'existence d'un fort attachement à la région
- La forte tradition d'accueil liée à son histoire

Ce qui est recherché..

- L'articulation de la politique touristique avec celles des Pays voisins
- Le développement de filières agricoles en lien avec celles des Pays voisins.
- La recherche systématique d'échanges avec l'extérieur par les institutions du territoire

Pour atteindre cet objectif, les moyens proposés sont les suivants :

3/A : Engager des partenariats avec les territoires voisins sur les équipements et les actions culturelles

Il s'agit de bâtir une politique de développement de la culture, des loisirs et du tourisme en bonne intelligence, en tenant compte des équipements et manifestations proposés par les territoires voisins, de façon à jouer la synergie et les complémentarités, en jouant sur des mises en réseau et des promotions communes, sur des conventions de partage de moyens, sur une gestion commune de calendrier de manifestations...

3/B : Organiser une offre touristique et culturelle en partenariat avec les territoires voisins

L'objectif visé est d'organiser une offre touristique et culturelle cohérente à l'échelle du Pays et au-delà, en évitant les concurrences et les doublons et en jouant les complémentarités. C'est, pour le Pays, le souhait d'envisager tout projet de création (ou de maintien) d'équipement culturel ou touristique de dimension intercommunale, dans le cadre d'une stratégie globale à l'échelle du Pays, en tenant compte de l'existant sur les territoires limitrophes

3/C : Développer des partenariats avec les instances de pilotage des Pays voisins

Le Pays de Cocagne proposera aux instances de pilotage des Pays voisins (Conseils de Développement, structures de maîtrise d'ouvrage de Pays, PNR), d'organiser ensemble des séances de concertation sur des thèmes communs aux différentes chartes.

Le partenariat pourra s'étendre aux équipes d'ingénierie des différents territoires, par la mise en commun de moyens, ou la coopération sur des dossiers similaires.

3/2 : Construire une stratégie de développement touristique durable

Le tourisme est une activité peu développée sur le Pays de Cocagne ; les spécificités de l'identité culturelle du territoire, tels que son patrimoine bâti et naturel, ses paysages agricoles, ses villages, son petit patrimoine rural, sont des vecteurs importants sur lesquels le Pays peut bâtir une stratégie de développement cohérente.

Points de repères du diagnostic

- La présence d'équipements touristiques qui connaissent une bonne fréquentation (base de loisirs de Lautrec, base de loisirs de St Lieux lès Lavar, petit train de St Lieux lès Lavar)
- La proximité de sites touristiques renommés tel que le lac de Saint-Ferréol, l'abbaye de Sorèze ou encore la Forêt de Buzet présentent un potentiel de développement touristique sur le territoire du Pays de Cocagne
- La présence du Parc Régional du Haut Languedoc à l'extrême Sud-Est du territoire

Ce qui est recherché...

- L'organisation en réseau pour un accueil touristique de qualité
- Le développement de capacité d'accueil et de loisirs en lien avec le développement de l'agrotourisme et du tourisme vert
- La réalisation d'un ensemble d'équipements structurants complémentaires destinés à développer l'économie touristique
- La capacité à tirer partie des échanges existants et d'une situation de lien entre les grands bassins de Midi-Pyrénées et de la Méditerranée

Pour atteindre cet objectif, les moyens proposés sont les suivants :

3/D : Identifier et mettre en réseau le potentiel culturel et touristique du Pays de Cocagne

Il est préalablement nécessaire d'identifier le patrimoine « digne d'intérêt », de le recenser et d'en gérer la valorisation et la promotion en réseau au moins à l'échelle du Pays pour éviter les effets de concurrence entre sites et pour être en mesure de se doter de professionnels.

3/E : Utiliser l'identité culturelle pour développer des produits touristiques

Le Pays de Cocagne bénéficie à la fois d'une image valorisante de part son appellation et d'un capital identitaire important à travers sa culture rurale (langue occitane, gastronomie, produits agricoles de qualité, paysage « de campagne ».) C'est l'ensemble qui est à valoriser à travers le montage de produits touristiques au profit d'une clientèle issue d'un milieu urbain, en quête d'authenticité et de grands espaces préservés.

3/3 : Favoriser les échanges entre populations

L'identité rurale du Pays de Cocagne doit être utilisée comme un facteur d'intégration des nouvelles populations et comme un vecteur de communication avec les populations autochtones.

Mieux faire connaître à ses habitants l'histoire, le savoir-faire, la culture, le patrimoine du territoire qu'ils occupent est un moyen de favoriser les échanges entre population locale, nouveaux résidents, touristes, ou ceux issus de la proche agglomération toulousaine.

Points de repères du diagnostic

- Les difficultés d'intégration des nouveaux arrivants
- La position stratégique du territoire au cœur du triangle Toulouse/ Albi/ Castres

Ce qui est recherché...

- L'utilisation des facteurs identitaires du Pays comme force de maintien des jeunes, d'intégration des nouvelles populations et d'établissement de relation avec les régions voisines

Pour atteindre cet objectif, les moyens proposés sont les suivants :

3/F : Développer une offre « Culture et Nature » Pays de Cocagne

Le Pays de Cocagne participera au développement et au montage de produits de loisirs « culture et nature » à destination d'une clientèle issue du milieu urbain en quête d'authenticité et de grands espaces préservés (tourisme vert, agrotourisme, tourisme culturel et historique...).

3/G : Soutenir l'organisation d'évènements à fort potentiel d'échanges

Il s'agit également d'organiser des manifestations culturelles et des évènements économiques à fort potentiel d'échanges entre touristes et population locale. C'est le cas des marchés de plein vent comme des activités d'agrotourisme (accueil à la ferme). Cela peut aussi être le cas de manifestations culturelles dont la notoriété peut renforcer une image identitaire de qualité, auprès d'un public au delà des frontières du Pays de Cocagne.

Ces manifestations devront aller dans le sens de plus d'échanges et d'une meilleure intégration des nouveaux arrivants sur le territoire.

3/H : Développer des outils de communication locale

Il s'agit de créer et de développer des outils de communication de type médias pour permettre aux acteurs qui organisent des activités et/ou évènements en direction du public d'en faire la promotion sur le territoire. C'est aussi le moyen pour les habitants du Pays d'être informés de « ce qui se passe » sur leur territoire et à proximité.